

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

Triple diplôme de Master en communication politique
internationale et risques démocratiques - CORIS

Ce que la participation au processus constitutionnel chilien signifie pour les Mapuche

Auteure :
Jaëlys Menoret
Promotrice :
Sophie Del Fa
Année académique 2024-2025

UCLouvain, Sciences Po Aix, Université de Sherbrooke

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication

Triple diplôme de Master en communication politique internationale et risques
démocratiques – CORIS

Ce que la participation au processus constitutionnel chilien signifie pour les
Mapuche

Auteure : Jaëlys Menoret

Promotrice : Sophie Del Fa

Année académique 2024-2025

Les opinions exprimées
dans ce mémoire sont celles de l'auteure et ne sauraient en aucun cas
engager la directrice de mémoire ou les établissements qui
co-portent le master CORIS.

Remerciements

Je souhaite tout d’abord remercier ma promotrice, Sophie Del Fa, pour son support, ses conseils avisés et ses recommandations pertinentes tout au long de ce travail.

Je tiens également à remercier l’équipe enseignante du CORIS, et plus particulièrement Carol-Ann Rouillard, Sandrine Roginsky, Philippe Aldrin et Magali Nonjon, pour leur accompagnement dans le cadre des cours d’encadrement du mémoire.

Je remercie Stéphanie Pécher, qui m’a présenté les différents médias au Chili, me permettant de découvrir le *Mapuexpress*, d’où sont tirés les articles constituant mon corpus.

Je remercie aussi Audrey Sérandour, tutrice de mon stage de veille stratégique sur le projet constitutionnel chilien, réalisé en 2022, qui m’a permis de mieux comprendre cet événement et qui a suscité mon intérêt pour la place des peuples autochtones dans ce processus.

Je suis reconnaissante envers ma famille, et particulièrement mes parents, pour leur soutien et leurs encouragements.

Je remercie aussi mes ami.e.s pour leur soutien moral, et notamment Manon Cabrol, Raphaël Godmet, Carla Lafont et Mélissa Martinez, pour les séances de travail en groupe qui ont été précieuses pour me motiver durant la rédaction de ce mémoire.

Merci beaucoup.

Sommaire

Introduction

Partie 1 – La participation politique et le peuple Mapuche

I. Les Mapuche au Chili : un détour historique pour mieux saisir l'objet de la recherche

A. Un peuple colonisé...

B. ... qui existe, s'adapte et se mobilise

II. La participation politique et les conceptions des peuples autochtones : des concepts théoriques et des conceptions normatives nécessaires pour l'analyse du mémoire

A. La participation politique : la distinction entre conventionnelle et non conventionnelle

B. Questionner l'idéal de la participation

C. Les conceptions normatives des autochtones de la participation politique

Partie 2 – Méthodologie : analyse de contenu et des discours des publications du *Mapuexpress*

I. Approche méthodologique : une analyse discursive pour comprendre la participation politique des Mapuche

A. L'analyse de contenu : ce qui est dit et fait

B. L'analyse de discours : comment c'est dit

II. Présentation du corpus : prises de positions relatives au processus constitutionnel publiées sur le site du *Mapuexpress*

A. Présentation du *Mapuexpress* (*Mapuexpress*, section « *Inchiñ* »)

B. Sélection des articles du *Mapuexpress*

C. Analyse du corpus

Partie 3 – Résultats et analyse : ce que participer à l'Assemblée constituante signifie pour les Mapuche

I. La participation à l'Assemblée constituante : un objet de controverse chez les Mapuche

II. Une stratégie de transformation de l'État

A. Une mise en avant de l'identité Mapuche

B. Une visée autodéterministe

C. Une participation à l'Assemblée constituante motivée par un désir critique de changement

III. Un rejet de la participation à l'État y compris face à la possibilité de révision de la Constitution

A. Accepter une nouvelle Constitution, légitimer l'État colonisateur

B. Une nouvelle Constitution qui ne permet pas une autodétermination en rupture avec l'État

C. La lutte et la culture Mapuche pour rompre avec l'État

IV. Une dichotomie « par la politique »/ « par la rupture » à nuancer : l'existence d'un continuum dans les façons de concevoir la participation politique

V. Conclusion et discussion : la participation Mapuche, une lutte pour exister politiquement

Conclusion générale et limites

Ce que la participation au processus constitutionnel chilien signifie pour les Mapuche

Introduction :

En 2019, après l'augmentation de 30 pesos du prix du ticket de métro, le Chili est traversé par des mouvements sociaux contestataires qui vont remettre en cause les inégalités du système néolibéral chilien (Nogué, 2022, p. 119). Les motifs de la colère des manifestants sont multiples, relatifs aux inégalités socio-économiques telles que l'accès aux soins, la dette croissante de la population, une dérégulation du marché de l'emploi, ou les inégalités salariales et genrées etc. (Larrouqué, 2021, p. 20). Par ailleurs, la critique porte aussi sur le gouvernement et la classe politique pour leur déconnexion avec la société (Larrouqué, 2021, p. 22). Cette opposition a fait l'objet d'une répression violente par le gouvernement, ce qui n'a pas eu pour effet de l'annihiler (Larrouqué, 2021, p. 23). La réponse institutionnelle à la sortie de crise est un accord entre des partis politiques, signé le 15 novembre 2019, qui vise la création d'une nouvelle Constitution (Barnier-Khawam, 2023, p. 4). Malgré la fin de la dictature militaire, il n'y avait pas eu de modifications constitutionnelles sur les préceptes ultra-individualistes inscrits dans la Constitution pinochétiste (Barnier-Khawam, 2023, p. 2). L'État était présenté comme subsidiaire, ainsi un certain nombre de réformes sociales et économiques nécessitant une intervention de l'État auraient été jugées comme inconstitutionnelles (Nogué, 2022, p. 119). Il est donc apparu nécessaire aux Chiliens de changer de Constitution pour pouvoir changer de cadre macro-économique (Nogué, 2022, p. 119).

Ces mobilisations de 2019 sont propices à l'expression des revendications des peuples autochtones, sans que pour autant leur mobilisation soit supérieure à celle des autres mouvements sociaux. Dans les régions comprenant le plus d'habitants auto-identifiés comme indigènes, les revendications de ces peuples viennent se mêler et soutenir celles du peuple chilien (Barnier-Khawam, 2023, p. 3). On note que la solidarité la plus importante envers les mouvements de 2019 de la part des peuples indigènes se produit à Santiago où 35 % des Mapuche résident (Barnier-Khawam, 2023, p. 3). Ils se retrouvent

dans la lutte contre les violations des droits humains subies par le peuple chilien tout comme par les peuples autochtones. Cette solidarité s'exprime notamment par une forte mobilisation du drapeau mapuche, le *wenufoye*, lors des manifestations contre le gouvernement de Sebastián Piñera (Barnier-Khawam, 2023, p. 3).

Cependant, le soutien que des membres des peuples indigènes ont apporté à ces mouvements ne semble pas réciproque, car ils ne sont pas pris en compte par l'accord visant à la création d'une nouvelle Constitution (Barnier-Khawam, 2023, p. 4). Mais le référendum du 25 novembre 2020, qui acte la mise en place d'un processus constituant, pose la question de sièges réservés pour les peuples autochtones, une requête à laquelle accède finalement le Congrès le 10 décembre 2020. Au total 17 leur sont consacrés : 7 pour les Mapuche, 2 pour les Aymaras et 1 pour chacun des autres peuples reconnus par la loi de 1997 (Barnier-Khawam, 2023, p. 4).

Seulement 22,8 % des individus autochtones reconnus par le Service électoral participent aux élections des représentants autochtones. Malgré ce faible taux de participation, les enquêtes d'opinion publique révèlent un fort soutien à la reconnaissance constitutionnelle des peuples autochtones. En effet, d'après *l'Estudio de Opinión Pública*, en 2021, 97 % des personnes interrogées sont en faveur de ce changement de Constitution, 17 % sont pour la reconnaissance d'un État plurinational et 49% pour un État multiculturel (Barnier-Khawam, 2023, p. 4).

La présidente élue de la Convention constituante est Elisa Loncón, membre mapuche, qui prononce le discours d'ouverture en mapudungun, la langue des Mapuche. Elle y revendique un État plurinational décentralisé, où le droit à l'autonomie territoriale des peuples autochtones est reconnu. Son discours est soutenu par les autres représentants des peuples indigènes, pour qui le contrôle des ressources naturelles est crucial et qui souhaitent que la plurinationalité soit inscrite dans la Constitution, une lacune que regrettent les peuples autochtones dans les nouvelles Constitutions en Équateur et en Bolivie (Barnier-Khawam, 2023, p. 4).

En février 2022, 248 initiatives populaires législatives ont été envoyées de la part des peuples autochtones, demandant notamment un État plurinational et la reconnaissance des injustices les ciblant. Une commission spécifique des droits autochtones et de la plurinationalité a organisé des consultations avec les peuples autochtones. Peu de personnes y ont participé, mais le texte qui leur a été présenté a largement été approuvé (Barnier-Khawam, 2023, p. 4).

Les demandes sont prises en compte dans le projet de Constitution qui reconnaît l'État

chilien comme plurinational, et qui reconnaît les peuples autochtones, leurs cultures et des droits spécifiques sur leurs territoires, ainsi que sur leur justice, entre autres (Barnier-Khawam, 2023, p. 4).

Le projet de nouvelle Constitution élaboré par la Convention a été massivement rejeté, à 62 %, en septembre 2022 (Nogué, 2022, p. 115). Sur les territoires abritant le plus d'individus des peuples autochtones, seule la commune de l'île de Pâques, sur laquelle se trouve le peuple Rapa Nui a approuvé le texte. Pour les autres territoires avec une forte concentration de peuples indigènes, le taux de rejet a été supérieur à celui du niveau national, allant de 70 % à 90 % (Barnier-Khawam, 2023, p. 5).

D'après Natalia Caniguán et Sergio Caniuqueo, deux universitaires mapuches, ce fort taux de rejet s'explique notamment par l'élitisme qui a caractérisé la discussion sur l'État plurinational, sans en être la cause unique. Il semblerait aussi que cela relève de l'existence de divisions au sein des mouvements autochtones entre une stratégie de participation institutionnelle et une autre qui se concentre sur l'utilisation de moyens extra-légaux (Barnier-Khawam, 2023, p. 5). Ce deuxième répertoire d'actions est notamment celui prôné par Héctor Llaitul (porte-parole de la Coordination Arauco Malleco) qui considère qu'il n'y a pas de demande de plurinationalité chez les Mapuche, mais qu'ils réclament l'autonomie et l'autodétermination, qui ne seront obtenues que par l'occupation illégale des terres ancestrales (Barnier-Khawam, 2023, p. 5).

Cette introduction sur l'instauration d'un processus constituant au Chili et la place qu'y occupent les Mapuche permet de soulever le paradoxe suivant : alors que les peuples indigènes ont participé au processus constituant et que leurs demandes ont été intégrées dans le projet, les territoires avec la plus forte concentration de peuples indigènes sont ceux avec le plus fort taux de rejet du projet constitutionnel. Elle permet aussi saisir une division stratégique entre les mouvements autochtones. Cela amène à se questionner sur la façon dont les Mapuche eux-mêmes perçoivent ce projet de Constitution.

L'objet de ce mémoire est de s'interroger sur le positionnement des Mapuche par rapport au projet de Constitution et plus précisément sur la façon dont ils conçoivent leur participation politique face à la possibilité de participer à l'élaboration de la Constitution chilienne. Selon Hélène Simonian-Gineste « La Constitution (avec une majuscule) désigne l'acte fondateur de l'État. L'État est d'abord le produit d'un phénomène politique, relevant des faits, de l'histoire. Mais, sur le plan du droit, l'État se présente comme une institution fondée sur un acte juridique qui le crée » (Simonian-Gineste, 2020, p. 34). L'opportunité

de participer à l'élaboration de la Constitution est donc particulière puisqu'il ne s'agit pas de participer à définition de la politique chilienne mais de participer à la redéfinition de l'État chilien lui-même.

Que signifie la participation à l'Assemblée constituante pour les Mapuche ?

Afin de répondre à cette problématique, je vais dans un premier temps préciser la notion de participation politique, puis j'examinerai la façon dont les peuples autochtones envisagent la leur.

Dans un second temps, je présenterai la méthodologie que j'ai choisie pour observer les positions sur participation la politique des Mapuche au moment où s'offre à eux la possibilité de participer à l'élaboration de la Constitution chilienne.

Puis, je présenterais une analyse des publications du *Mapuexpress* afin de déterminer ce que signifie participer au processus constitutionnel pour les Mapuche.

Enfin, je conclurai ce mémoire en mettant en lumière ses limites.

Partie 1 – La participation politique et le peuple Mapuche

I. Les Mapuche au Chili : un détour historique pour mieux saisir l'objet de la recherche

Pour étudier ce genre de sujet, il est important de noter que je suis extérieur à la communauté mapuche. C'est un point nécessaire à souligner car, en étudiant la parole d'un groupe marginalisé auquel on n'appartient pas, il y a un risque inhérent de déformer cette parole et de contribuer ainsi à son invisibilisation, même lorsque l'intention est contraire à cet effet (Spivak, 1993, p. 75). Il est donc primordial que je veille à garder une posture réflexive afin que je ne fasse pas preuve d'ethnocentrisme social qui, pour Florence Weber, consisterait à « découper et décrire les pratiques d'une population avec les catégories d'une autre » (Weber, 1995, p. 5). Lorsque des sociologues n'appartenant pas aux classes populaires étudient ces dernières, Claude Grignon et Jean-Claude Passeron dans *Le savant et le populaire* (1989, p. 40) remarquent qu'il y a une tendance à l'oscillation entre deux dérives : le populisme et le misérabilisme. Le populisme vient sacraliser, en quelque sorte, les classes populaires. Le misérabilisme, à l'inverse, ne vient envisager les classes populaires que du point de vue des dominants. Je considère que ces écueils sont un risque également lorsque l'on étudie une minorité ethnique à laquelle on est étranger. Il faut donc veiller à appliquer ce que Bourdieu (1968, p. 14) appelle la vigilance épistémologique. C'est-à-dire qu'il faut que je sois réflexive sur ma posture en tant que chercheuse, que j'objective ma propre position afin de comprendre quels sont les yeux par lesquels j'observe et comment ils peuvent influencer ce que je perçois et les conclusions que j'en tirerai.

Comme précisé, je suis extérieure à la communauté mapuche. Néanmoins, mon intérêt a été suscité lorsque j'ai lu que certains Mapuche rejetaient le nouveau projet de Constitution, malgré la participation de représentants Mapuche à son élaboration et l'intégration de nombreuses revendications autochtones dans le texte. J'ai alors cherché à comprendre les logiques politiques et historiques qui pourraient expliquer que certains

Mapuche aient choisi de participer à l'Assemblée constituante, tandis que d'autres rejettent totalement ce processus.

Il me semble que, pour mieux étudier ces positionnements et tenter de limiter les biais évoqués ci-dessus, il est nécessaire de connaître l'histoire de ce peuple au Chili et son rapport à l'État chilien.

Avant de commencer cette partie, je fais un petit aparté sémantique : dans ce mémoire j'utilise comme synonymes les termes de « peuples autochtones » (préféré au Canada notamment), de « peuples indigènes » (utilisé par les spécialistes de l'Amérique Latine et que j'ai aussi trouvé dans des articles du *Mapuexpress*) et de « peuples originaires » (une expression qui est employée par les Mapuche dans des articles du corpus sur lequel repose mon étude). Par ailleurs, concernant la langue des Mapuche, elle apparaît sous trois orthographes différentes selon les textes : « mapudungun », « mapundungun » et « mapuzugun ». Ces trois formes sont aussi présentes dans mon mémoire. Le mot « Mapuche » se trouve aussi parfois sous la forme de « Mapunche ».

A. Un peuple colonisé...

La conquête du Chili par les conquistadors espagnols débute en 1546 (Sepúlveda, 2012, p. 2). Ils doivent faire face à l'opposition de ceux qu'ils dénomment « les indiens araucans » (D'Orfond Guéranger, 2018, p. 3), à savoir les Mapuche du Chili central (Sepúlveda, 2012). Cela marque le commencement des guerres d'Arauco, qui sont connues comme le plus long conflit de la colonisation de l'Amérique espagnole (D'Orfond Guéranger, 2018, p. 1) car elles durèrent jusqu'à ce que le Traité de Quilin soit signé en 1641 (Sepúlveda, 2012, p. 73), soit une durée totale de 95 ans. Ce traité a pour conséquence la reconnaissance des Indiens d'araucans en tant qu'interlocuteurs légitimes, mais aussi la consécration de l'existence du territoire mapuche, au sud du fleuve Bío- Bío (Sepúlveda, 2012, p. 73). Cet état a perduré même après l'indépendance du Chili en 1811 (Le Bonniec, 2003, p. 3). Mais au 19^e siècle, la construction nationale chilienne est venue contrecarrer la souveraineté territoriale Mapuche. Outre la volonté d'unifier territorialement la nation chilienne, l'Outre-Bío-Bío et ses terres présentaient un fort attrait pour l'expansion de la production agricole, notamment céréalière (Sepúlveda, 2012, p. 74). C'est donc à partir de 1852 (Le Bonniec, 2003, p. 3), motivé par un intérêt politique et économique pour le

territoire Araucan, que l'État chilien met un terme à l'indépendance de ce territoire (Sepúlveda, 2012, p. 74) resté autonome pendant plus de trois siècles (Arrué, 2004, p. 2). Les moyens utilisés pour ce faire sont juridiques et militaires, ce qui est conforme à la devise nationale chilienne *por la razón o la fuerza* (par la raison ou par la force) (Le Bonniec, 2003, p. 3). De fait, après la « pacification de l'Araucanie » qui dura jusqu'en 1883, le territoire mapuche a été colonisé, menaçant les peuples indigènes qui y résidaient d'ethnocide (Le Bonniec, 2003, p. 4). Les Mapuche furent confrontés à ce que Michèle Arrué qualifie de « déni d'existence » (Arrué, 2004, p. 2). Le territoire mapuche va être présenté et offert à la population chilienne blanche comme un territoire vide. Michèle Arrué souligne que ce terme de « vide » inclut aussi les Autochtones (Arrué, 2004, p. 2). Des institutions ont été mises en place pour contrôler les populations indigènes, qui furent parqués dans des « réserves indiennes » afin de libérer 9,5 millions d'hectares de terre. Il y avait une volonté d'assimilation des peuples indigènes qui suscitaient de la peur et du dérangement au Chili. Selon Roger Kellner, ces mécanismes de domination ont été renforcés sous la dictature de Pinochet (Le Bonniec, 2003, p. 5). La culture mapuche fut reléguée au folklore, comme appartenant au passé. On en trouvait seulement des traces dans des musées. Il y avait comme intention manifeste le fait de « civiliser » les peuples indigènes, notamment en créant des « écoles des otages », des pensionnats où les enfants mapuches étaient séparés de leur famille pour apprendre la langue espagnole et la religion catholique auprès de missionnaires (Le Bonniec, 2003, p. 5). De même que pour d'autres cas de colonisation, les indigènes étaient soumis à des lois spéciales qui traduisaient le mépris à leur égard et la domination institutionnalisée. La relation entre l'État chilien et les peuples indigènes était celle d'un état de droit qui plaçait l'indigène dans une position subalterne (Le Bonniec, 2003, p. 4). L'économie néo-libérale mise en place sous le régime militaire de 1973 à 1990 agissait en faveur de la disparition des Mapuche. Fabien Le Bonniec exprime que les communautés ont été divisées pour faire du « paysan mapuche [un] petit propriétaire subventionné » (Le Bonniec, 2003, p. 6). On peut mesurer l'effet de ces politiques d'assimilation par le fait que lors de référendum de 1989, la région de l'Araucanie fut la seule à voter à plus de 50% en faveur du maintien de la dictature. Ainsi, lorsque le Chili est retourné à la démocratie, les peuples indigènes paraissaient intégrés dans la société chilienne (Le Bonniec, 2003, p. 6).

Dans la représentation nationale chilienne, il était admis que seul un nombre résiduel de Mapuche avait survécu et que ces résidus étaient morts symboliquement et ne se

manifestaient pas, notamment à cause du fort racisme dont témoignait les Chiliens à leur égard (Arrué, 2004, p. 2). Le recensement de 1992 a mis fin à ce déni d'existence, venant contredire cette croyance populaire. Pour Michèle Arrué, c'est à ce moment que « le Chili découvre sa composante indienne ». Le sondage recense pratiquement un million d'individus s'auto-identifiant comme étant Mapuche. Un autre constat surprend : 80% de ces Mapuche sont urbains, ce qui remet en cause la vision de l'indigène paysan qui dominait (Arrué, 2004, p. 2). Le recensement de 2017 montre que la part d'indigènes reste importante : 13 % de la population chilienne s'auto-identifie comme appartenant à un peuple indigène. Parmi eux, plus de 80 % appartiennent à la communauté mapuche (Barnier-Khawam, 2023, p. 3). Ainsi, de fait ils représentent le peuple indigène majoritaire au Chili.

Tout comme la présence de Mapuche au Chili n'était pas marginale, ces derniers n'ont pas subi de façon passive leur colonisation.

B. ... qui existe, s'adapte et se mobilise

En effet, Michèle Arrué, qui a étudié l'auto-identification mapuche entre 1980 et le début des années 2000, montre que les Mapuche se perçoivent comme « nombreux et impérissables ». Il ressort l'idée selon laquelle ils seraient nés avec la terre et qu'ils ne disparaîtraient qu'avec elle. Ce lien fort avec la terre, qui est présent y compris dans le nom Mapuche signifiant littéralement les « gens de la terre », s'est renforcé au 19^e siècle lorsque leur territoire s'est retrouvé menacé et permet d'ancrer leur antériorité et le fait qu'ils sont des « non-migrants ». Si par le passé, ils percevaient comme incompatible l'appartenance mapuche et l'identification chilienne, ce rapport s'est transformé par la revendication d'une chilénité particulière par les Mapuche. Ils considèrent que « *el Mapuche es el verdadero chileno* » (le Mapuche est le vrai chilien). Leur distinction par rapport à ceux qu'ils appellent les Chiliens espagnols s'établit aussi par le maintien de leur langue, le Mapudungun (littéralement la langue de la terre), qu'ils parlent de même que l'espagnol. C'est un marqueur fort de leur double identité car pour les Mapuche « être » et « parler » sont deux verbes étroitement liés. Il est également pertinent de noter que l'existence actuelle des Mapuche est souvent interprétée comme le résultat de leur résistance passée. Contrairement à la perception généralement acceptée, les Mapuche

estiment avoir remporté le conflit qui les a opposés aux Espagnols. Le présent, à savoir, le fait qu'il existe encore des Mapuche et leurs terres, constitue une preuve de l'échec de l'ethnocide intenté par l'État chilien au 19^e siècle. Les Mapuche se sont adaptés tout en préservant leur identité. Ils lient des éléments extérieurs, tels que des aspects favorables de l'histoire ou la langue des conquérants, avec leurs principes autochtones (Arrué, 2005, p. 3).

Outre l'adaptation de leur identité, Salvador Millaleo met en lumière le fait que des luttes des peuples indigènes sont présentes tout au long de l'histoire du Chili. Cependant, ces dernières ont été invisibilisées car elles s'opposent à la construction étatique chilienne. Il constate que même après la construction de l'État chilien, le déni de la composante indigène a été maintenue (Millaleo, 2023, p. 218).

Bastien Sepúlveda exprime que les luttes indigènes au Chili correspondent à ce que José Mariman nomme des « cycles des revendications ». C'est-à-dire qu'à chaque moment historique ou politique au Chili, il émerge de nouvelles organisations, qui vont se mobiliser, puis se démobiliser, sans pour autant que toutes les demandes de ces organisations aient été satisfaites. Si les leaders peuvent rester les mêmes (ou non), les discours et les revendications sont toujours actualisées au contexte, tout en gardant le même objectif d'obtenir un espace de pouvoir reconnu (Sepúlveda, 2012, p. 79).

Bien que Sepúlveda note ces « cycles de revendications » continus au Chili, de nombreux auteurs notent que si les Mapuche étaient déjà activement mobilisés contre la dictature de Pinochet, leur engagement s'est accentué dans les années 90, lors du retour à la démocratie. Ces mouvements gagnent notamment en visibilité en s'opposant à des multinationales et à la construction de projets sur leurs terres (Arrué, 2005, p. 5). Les mobilisations de cette fin du 20^e siècle font appel à de nouvelles pratiques et de nouveaux discours (Le Bonniec, 2003, p. 6).

Ces mouvements ont abouti à la création d'une institution en charge de représenter les peuples indigènes, qui *in fine* représentait plus les intérêts de l'État et était perçue comme un instrument d'humiliation et de domination par les Mapuche, et d'une loi en faveur des indigènes mais dont la portée excluait de fait les droits légitimes des Mapuche. La classe politique chilienne s'est opposée aux révisions constitutionnelles et aux demandes allant dans le sens de la reconnaissance des peuples autochtones, au nom de l'unité de la nation

et de leurs intérêts économiques (Le Bonniec, 2003, p. 8). Ce constat de Le Bonniec est appuyé par celui de Millaleo qui affirme que le Chili n'a pas réussi à intégrer efficacement les peuples indigènes, en les laissant souvent invisibles politiquement, malgré quelques avancées législatives depuis le retour à la démocratie, comme la loi indigène de 1993 et la ratification de la convention n° 169 de l'OIT en 2008 (Millaleo, 2023, p. 218).

Face au négationnisme des institutions chiliennes, des groupes mapuches se sont organisés, avec comme volonté affirmée de défendre la préservation et la récupération des éléments culturels essentiels à l'identité de leur peuple. Le Mouvement Mapuche actuel est recomposé en unités territoriales, avec des revendications locales, qui ont pour but de faire face plus efficacement à l'État chilien et aux grandes multinationales d'après Le Bonniec (Le Bonniec, 2003, p. 10). Millaleo, lui, appuie sur le fait que pour les Mapuche, la sortie de leur état d'invisibilité se fait par des « irrutions qui perturbent la vie commune ». Pour ce faire, deux répertoires d'actions sont envisagés : soit celui de la violence politique, soit celui de la participation politique. Cependant, aucune des deux stratégies n'a porté ses fruits car la violence politique devient un prétexte pour renforcer l'invisibilité, mais aussi la répression et l'idée selon laquelle les Mapuche sont des terroristes (Le Bonniec, 2003, p. 14) et la participation politique n'aboutit à aucun changement institutionnel, de sorte que le peuple Mapuche n'apparaît pas comme un sujet politique collectif au Chili (Millaleo, 2023, p. 220).

Ainsi, on peut noter une scission entre deux modes d'actions. Michèle Arrué notait de plus l'existence d'une division entre Mapuche urbains et ruraux, mais aussi l'existence d'un clivage entre les Mapuche organisés et non organisés qui repose sur la chilénéité ou le rejet de celle-ci pour une culture mapuche (Arrué, 2005, p. 5).

Après avoir exposé ces éléments de contexte nécessaires pour mieux comprendre le sujet, il faut inclure ce dernier dans un cadre théorique plus large pour le définir davantage. Pour comprendre ce que signifie « participer » pour les Mapuche, notamment durant la période du processus constituant (2019-2022), il faut s'intéresser à ce qu'est la participation politique et comment les peuples autochtones l'envisage.

II. La participation politique et les conceptions des peuples autochtones : des concepts théoriques et des conceptions normatives nécessaires pour l'analyse du mémoire

A. La participation politique : la distinction entre conventionnelle et non conventionnelle

Pour étudier les conceptions de la participation politique des Mapuche, il est d'abord nécessaire de définir le concept de participation politique.

Dans *Participation in America* publié en 1972, Sidney Verba et Norman Nie s'interrogent sur la participation politique. Nona Mayer résume la définition qu'ils en donnent comme « l'ensemble des activités électorales et non électorales par lesquelles les citoyens tentent d'influencer la sélection des dirigeants et leurs actions » (Mayer, 2023, p. 13).

Cette définition permet d'inclure à la fois la participation conventionnelle et la participation non-conventionnelle à la politique. Longtemps ces deux types de participation ont été étudiés de façon distincte, la première par la sociologie de la participation politique et la seconde par la sociologie de l'action manifestante (Fillieule, 1997, p. 128).

La participation conventionnelle renvoie à la participation institutionnelle. Cela comprend tout ce qui est relatif à l'élection, c'est-à-dire : la participation électorale, le fait d'assister à un *meeting* politique, l'adhésion à un parti, entre autres. L'étude de la participation conventionnelle a suscité un fort intérêt dans la recherche, cependant elle ne permet pas de prendre en compte toute la diversité des pratiques d'engagement (Fillieule, 1997, p. 129).

La participation non-conventionnelle correspond à la participation non-institutionnelle. Elle inclut à la fois des actions légales et illégales, non violentes et violentes, comme la pétition, la manifestation, la grève, la destruction de biens, l'occupation de bâtiments, la séquestration, ou encore le recours aux armes (Douillet, 2023, p. 26). Ces formes d'engagement doivent être intégrées dans la compréhension globale de la politique pour Olivier Fillieule. Il propose l'adoption d'une définition intégrative de la participation politique comme celle de Myron Weiner : « toute action volontaire ayant du succès ou aboutissant à un échec, organisée ou non organisée, épisodique ou continue, s'exprimant

par le recours à des moyens légitimes ou non légitimes dans le but d'influencer le choix des politiques, la gestion des affaires publiques ou le choix des dirigeants politiques à tous les niveaux de gouvernement, local ou national » (Fillieule, 1997, p. 132).

Olivier Fillieule appuie sur le fait qu'il existe un « continuum de la participation politique », allant de la participation conventionnelle à la participation non-conventionnelle. Il remet en cause la distinction entre actions légales et illégales, violente et non-violente. Les formes de participation sont souvent un mixte de ces différentes formes (Fillieule, 1997, p. 127). Par ailleurs, il montre que ce n'est pas la nature d'une action en tant que telle qui détermine sa légalité. Il cite Bernard Denni, selon qui « la légalité ou l'illégalité d'une action collective dépend moins du comportement des intervenants que de la réponse du pouvoir politique à cette action, voire à son projet » (Fillieule, 1997, p. 136). Cela rend impossible la distinction imperméable entre les actions légales, conventionnelles, et les autres. Pour Olivier Fillieule, la violence aussi est à inclure dans le « continuum de la participation politique ». Si elle a été exclue par le programme de recherche *Political Action*, novateur dans l'inclusion des comportements protestataires dans l'analyse de la participation, Olivier Fillieule avance que la violence relève de la participation politique justement parce qu'elle permet la construction et la gestion de sens des groupes mobilisés et que la violence a une fonction idéologique qui contribue à redéfinir les situations et à contester les représentations dominantes. Il souligne que ce sont notamment les groupes dont l'existence est menacée qui ont une propension plus élevée à recourir à des modes d'action violents (Fillieule, 1997, p. 154).

B. Questionner l'idéal de la participation

Afin de mieux comprendre les positions des Mapuche sur la participation à l'Assemblée constituante, il faut se départir d'une normativité qui pousserait à croire que la participation est nécessairement souhaitable et bénéfique. En effet, la participation politique est souvent vue comme quelque chose de désirable, un idéal vers lequel il faudrait tendre.

Dans « La participation dans un monde de communication », le constat initial de ce dossier est que les injonctions à la participation sont omniprésentes dans les sociétés contemporaines (Sandrine Roginsky, Damien Renard, Marie Dufrasne, 2021, p. 1). La

participation y est étudiée sous le prisme particulier des sciences de l'information et de la communication, en considérant que cette dernière est un concept-frontière, c'est-à-dire reliant plusieurs disciplines et au sein duquel plusieurs points de vue « se rencontrent et coopèrent » (Sandrine Roginsky, Damien Renard, Marie Dufrasne, 2021, p. 2).

Ce dossier met en lumière plusieurs éléments, et notamment le fait que la participation est souvent mise en scène, organisée, voire calculée (Sandrine Roginsky, Damien Renard, Marie Dufrasne, 2021, p. 2). Mais la participation ne se limite pas à cette dimension orchestrée car sa portée sociale dépasse cette scénarisation (Sandrine Roginsky, Damien Renard, Marie Dufrasne, 2021, p. 2). La participation se présente comme un idéal à atteindre et met l'accent sur la dimension relationnelle forte dans les activités qui impliquent une participation. Ainsi, la participation peut être vue comme le produit d'interactions sociales (Sandrine Roginsky, Damien Renard, Marie Dufrasne, 2021, p. 6). En effet, ce dossier tend à montrer qu'aucune participation n'existe de manière autonome : elle est toujours déterminée par les interactions sociales et par le cadrage des activités de participation (par des outils, des règles, des discours...). Il faut donc dépasser les approches simplistes techno-déterministes ou fonctionnalistes. Pour réellement comprendre la participation, il faut prendre en compte le contexte social, les acteurs sociaux impliqués et la façon dont la participation est encadrée (Sandrine Roginsky, Damien Renard, Marie Dufrasne, 2021, p.6).

Un autre aspect que souligne ce dossier concerne les objectifs de la participation. La participation est à la fois un objectif, mais aussi un moyen d'atteindre un objectif. La participation peut « permettre l'engagement, la mobilisation et/ou l'inclusion, de conférer de la légitimité à des acteurs et/ou un dispositif particulier, de favoriser la réussite économique, etc. » (Sandrine Roginsky, Damien Renard, Marie Dufrasne, 2021, p.6).

En somme, pour étudier la participation, il s'agit aussi d'étudier les acteurs, les structures, les cadrages et les contextes qui l'entourent.

Godbout, quant à lui, questionne l'idéalisation de la participation. Il critique notamment la naïveté des participationnistes qui pensent que tout le monde est apte à participer et que, par conséquent, tout le monde doit participer, afin de maximiser l'expérience démocratique (Godbout, 1991, p. 13). Si Godbout n'adhère pas à ce postulat participatif, ce n'est pas au profit d'un argument élitiste qui considérerait que seuls certains seraient

compétents pour participer, mais à cause de la mise en lumière d'un effet pervers d'une participation accrue. Il énonce ce constat de la manière suivante : « la participation mène souvent à moins de démocratie, et non à plus de démocratie » (Godbout, 1991, p. 14).

Une partie de l'argumentaire se trouve dans le fait que parmi les participants, la structure de décision crée un écart entre les compétents et les autres, ce qui peut accentuer les inégalités au lieu de les réduire. De plus, Godbout souligne le danger d'une participation qui « se transforme en instrument pour faire taire l'opposition et empêcher de changer les décideurs lorsque l'on en n'est plus satisfait » (Godbout, 1991, p. 6).

Pour Godbout, la participation ne complète la démocratie représentative que jusqu'à un certain seuil, au-delà duquel la participation affaiblit cette dernière (Godbout, 1991, p. 16). Il va jusqu'à qualifier la participation de « mauvaise conscience de la démocratie » : en retirant le pouvoir aux politiques, pour le mettre entre les mains d'administrateurs, de technocrates et de permanents, au détriment du peuple (Godbout, 1991, p.19).

Ce texte est donc particulièrement utile pour comprendre les effets ambivalents que peut engendrer la participation politique institutionnalisée et sera approprié pour mieux saisir la façon dont les Mapuche conçoivent la possibilité de participer à la Convention constituante.

C. Les conceptions normatives des autochtones de la participation politique

Les éclairages sur la participation politique ci-dessus sont tirés de cas d'étude occidentaux. Pour Raül Zibechi, un spécialiste des mouvements sociaux latino-américains, il est nécessaire de se départir d'une vision eurocentrée, occidentalocentrée, et de décoloniser le concept de « mouvement social » pour réellement comprendre les mouvements sociaux en Amérique Latine (Martínez Andrade, 2017, p. 157). Il affirme qu'il est nécessaire de prendre en compte d'autres temporalités, la tradition, le lien entre autonomie et territoire pour comprendre pleinement les mouvements sociaux latino-américains (Martínez Andrade, 2017, p. 157).

Il me semble que dans le cadre d'un mémoire qui vise à comprendre la conception de la participation politique des Mapuche, il est aussi indiqué de décoloniser le concept de

« participation politique ». En effet, le contexte colonial conditionne la façon dont la participation politique peut être conçue (Gauthier, 2022, p. 30). Il faut donc entendre que la participation politique des Mapuche au Chili prend place dans un contexte de colonialisme. De cette situation particulière découlent plusieurs perspectives normatives sur ce que devrait être la participation politique des peuples autochtones.

Dans son mémoire sur la participation politique des jeunes Autochtones au Canada, Louis-Philippe Gauthier s'est intéressé à ces différentes conceptions chez les penseurs autochtones au Canada (Gauthier, 2022, p. 39).

Il distingue deux types de positionnement différents vis-à-vis de ce que devrait être la participation des Autochtones :

- les partisans de la théorie de la résurgence
- les partisans de l'autodétermination par « étapes » ou de « l'intérieur » (Jorgensen, 2007, p. 57)

Le premier groupe que Louis-Philippe Gauthier identifie est celui des penseurs de la théorie de la résurgence. Cette approche repose sur le fait que l'essence des institutions politiques, sociales et légales allochtones (c'est-à-dire externes aux peuples autochtones, et, dans ce cas précis, les institutions canadiennes) réside dans la domination de l'homme blanc sur les Autochtones, et qu'elles ont été pensées dans l'objectif de déposséder ces derniers de leurs territoires ancestraux et de leur droit à l'autodétermination (Alfred, 2009, p. 20). Selon ces penseurs, cette logique étant intrinsèque à la nature de ces institutions, alors elle en serait toujours matricielle (Alfred, 2009, p. 20). C'est notamment un raisonnement porté par Taiaiake Alfred, qui affirme que les sociétés coloniales sont fondamentalement basées sur une idée de supériorité raciale et culturelle des Allochtones (non-Autochtones) sur les Autochtones, une vision qui continue de justifier l'imposition de normes, de valeurs et d'institutions aux peuples autochtones, mais aussi des actions violentes à leur encontre (Alfred, 2009, p. 106). Pour Alfred, la participation des personnes autochtones aux institutions coloniales équivaldrait à les légitimer et à reconnaître ce système raciste qui leur a été imposé (Alfred, 2009).

Cette théorie de la résurgence et le refus de participer à la normalisation des institutions coloniales sont partagés par d'autres penseurs autochtones tels que Glen Coulthard, Leanne Simpson et Russell Diabo.

En effet, pour Coulthard, quand bien même le régime allochtone reconnaîtrait des droits et une plus grande autonomie pour les peuples autochtones, les fondements de celui-ci ne seraient pas remis en cause et la participation des Autochtones serait conditionnée par

l'État (Coulthard, 2014, p. 26). Accepter ces conditions et participer au jeu politique étatique s'apparenterait à une aliénation des Autochtones qui y prendraient part, puisque cela contribuerait à maintenir un rapport inégal et accepter de voir leurs droits limités et contraints par cet État colonisateur, raciste et patriarcal (Coulthard, 2014, p. 3). À cette perspective, Leanne Simpson ajoute que la participation politique étatique ne peut être qu'assimilatrice (Simpson 2016, p. 32). Diabo affirme même que ce type de participation politique nuit « aux efforts d'autodétermination de leurs communautés » (Gauthier, 2022, p. 44).

Ces penseurs sont critiques de la réconciliation entre l'État et les peuples autochtones. Pour Coulthard, cette possibilité est inconcevable, puisque le colonialisme est présenté comme quelque chose de passé et que ses résurgences ne sont pas prises en compte (Coulthard, 2014, p. 108). Alfred partage ce positionnement, arguant que l'État désire toujours coloniser et opprimer les peuples autochtones, rendant toute tentative de réconciliation illusoire (Alfred, 2009, p. 37). Il ajoute à cela que tant que les terres traditionnelles ne seront pas restituées aux peuples autochtones, la réconciliation restera impensable (Alfred, 2008, p. 208).

Pour les penseurs de la résurgence, la participation politique doit se détacher du cadre étatique et s'inscrire dans une dimension anticoloniale et de revitalisation des traditions autochtones : tant politiques, que linguistiques, ou encore culturelles (Gauthier, 2022, p. 42).

Le deuxième groupe que Louis-Philippe Gauthier identifie est celui de la participation stratégique ou hybride, soutenu par les penseurs autochtones Jorgensen, Green, Lightfoot, Silver, Borrows, Asch et Tully. Ils conçoivent la participation politique étatique comme essentielle pour les Autochtones, car elle permet de faire changer l'État de l'intérieur et de le rendre plus favorable aux Autochtones. C'est une conception de l'autodétermination « par étapes » ou « de l'intérieur » (Jorgensen, 2007, p. 57). Cette perspective est partagée par Joyce Green, pour qui la participation permettrait d'autochtoniser les institutions étatiques et de les transformer (Green, 2004, p. 16). Si la participation est recommandée, Green et Jorgensen précisent que l'engagement politique avec l'État doit être critique et motivé par une volonté de changement.

Dépassant cette simple façon de concevoir la participation politique des Autochtones, Sheryl Lightfoot met en cause la pertinence de la théorie de la résurgence. Elle considère que c'est une position vindicative, qui se raccroche à un passé révolu et qui ne laisse pas espérer de réelles perspectives de changement (Lightfoot, 2020, p. 157). Elle dénonce

également les distinctions artificielles que les penseurs de la résurgence créent entre les Autochtones « authentiques » et les autres, un *distinguo vide* de sens considérant la complexité des identités et des pratiques des individus autochtones. Reconnaisant cette fluidité identitaire, Lightfoot emphase l'importance d'agir dans plusieurs espaces, y compris l'État (Lightfoot 2020, p. 158).

Pour John Borrows, bien qu'il reconnaisse les contraintes de la politique de l'État colonisateur et qu'il prône aussi la revitalisation des traditions autochtones, il estime que les Autochtones doivent également s'engager dans les institutions étatiques pour défendre leurs intérêts et obtenir davantage de droits (Borrows, 2016, p. 4). À terme, il pense que l'État pourrait envisager la résurgence et l'autodétermination des peuples autochtones comme bénéfiques pour la démocratie du pays (Borrows, 2016, p. 15). L'engagement autochtone dans les processus législatifs est vu comme essentiel par Borrows, pour agir pour les droits et la protection des intérêts autochtones, de leurs cultures et des ressources naturelles (Borrows, 2016, p. 16).

De plus, Borrows dans un ouvrage co-écrit avec Asch et Tully préconise une approche de résurgence-réconciliation : ce double mouvement envisage la participation des peuples autochtones comme multiforme, devant à la fois s'exercer sur les institutions étatiques et en dehors, notamment sur le plan culturel, communautaire et individuel (Asch, Borrows et Tully, 2018, p. 5).

La diversité des conceptions de la participation politique développées par les penseurs autochtones au Canada permet de mieux comprendre les multiples visions qu'ont les communautés autochtones de leur participation politique. Bien qu'on pourrait présumer que ces conceptions sont présentes chez les peuples autochtones dans différents contextes nationaux, autres que celui du Canada, les sciences sociales incitent à la prudence face aux généralisations et il est préférable de vérifier si ces débats se retrouvent aussi dans les communautés mapuches.

Fernando Pairicán, historien mapuche, s'est intéressé à l'histoire du Mouvement Mapuche au Chili de 1990 à 2013, soit depuis la fin de la dictature de Pinochet jusqu'au moment où son livre est paru (Pairicán, 2014).

En plus de la colonisation et du modèle néolibéral qui leur ont été imposés, les Mapuche subissent l'expérience de la dépossession, de l'exploitation, des abus quotidiens, du racisme et de l'humiliation (Álvarez Vallejos, 2015, p. 182). Las de cette situation et dans le but d'un renversement du stigmat, les Mapuche ont opéré au Wallmapu, à la fin des années 80 et au début des années 90, la « mapuchisation » (Matamoras Fernández, 2019,

p. 1), qui se caractérise par une réaffirmation de la « fierté mapuche » : ils se revendiquent Mapuche, sont fiers de l'être et valorisent leur culture et leurs traditions (Álvarez Vallejos, 2015, p. 182). D'abord formulé par le groupement AD-MAPU dirigé par José Santos Millao, le but de la lutte mapuche a été affirmé comme ne se limitant pas à la récupération des terres, mais comme étant l'autodétermination (Álvarez Vallejos, 2015, p. 182). Ainsi, Fernando Pairicán souligne que le Mouvement Mapuche au Chili, de 1990 à 2013, est fondamentalement autodéterministe.

Fernando Pairicán a notamment distingué deux voies envisagées par le Mouvement Mapuche pour atteindre l'autodétermination (Cano, 2017, p. 35) :

- « par la rupture »
- « par la politique »

La voie de la rupture considère que l'autodétermination passe par une rupture/ une séparation avec l'État (Cano, 2017, p. 37).

Dans cette perspective, la voie de la rupture peut se rapprocher de la théorie de la résurgence évoquée précédemment (Gauthier, 2022, p. 40), dans le sens où il y a un rejet de toute participation à la politique étatique et où l'accent est mis sur la revitalisation de la culture mapuche. Cependant, la voie de la rupture du Mouvement Mapuche dépasse la conception de la résurgence puisque la voie de la rupture pousse plus loin son opposition à l'État colonisateur en optant pour la violence politique comme répertoire d'action pour atteindre l'objectif d'autodétermination (Álvarez Vallejos, 2015, p. 182). Cette opposition frontale s'exprime par des actions d'intimidation, de récupération des terres, d'incendies de machines agricoles et forestières (Cano, 2017, p. 37). Ces actes s'inscrivent dans cet objectif irrédentiste de retrouver les territoires autrefois mapuches (Cano, 2017, p. 37). La violence est un aspect qui a été intégré dans la représentation de ces groupes mapuches rupturistes, et se conjugue à leur « mapuchisation » (Matamoros Fernández, 2019, p. 2). En effet, on constate que dans la récupération des traditions, il y a une forte mise en avant des figures des *konas* et *weichafes*, des guerriers ancestraux du peuple Mapuche, autour desquels se construit l'identité du groupe (Matamoros Fernández, 2019, p. 2). Cette mythologie politique est venue modeler la conception des traditions mapuches en apportant une importance supérieure à ces figures guerrières par rapport aux autres autorités traditionnelles (Matamoros Fernández, 2019, p. 3). La disposition à dépasser la tradition dans le but d'accélérer la récupération des terres s'observe aussi dans l'adoption de pratiques issues d'organisations de gauche : emploi dans les discours de concepts comme « accumulation de forces » ou « pouvoir alternatif », mais aussi avec recours à des

actions comme des cocktails Molotov, des *miguelitos* (clous tordus), des tags... (Matamoros Fernández, 2019, p. 2). Ces emprunts à des mouvements exogènes pour accélérer l'autodétermination suggèrent que, pour les partisans de la voie de la rupture, le rejet de l'État est tel que la séparation avec ce dernier justifie de se détacher de la pure tradition mapuche.

Fernando Pairicán expose que ce courant de la rupture est notamment porté par l'*Alianza Territorial Mapuche* et la *Coordinadora Arauco Malleco* (Cano, 2017, p. 35) ou du moins par une partie. Suite à un épuisement de certains militants face à la répression et désabusés par l'absence de perspectives d'autodétermination sans négocier avec l'État, une partie de la *Coordinadora Arauco Malleco* s'est tournée vers la voie politique pour l'autodétermination, critiquant l'absolutisation de la voie de la rupture (Álvarez Vallejos, 2015, p. 184).

La deuxième voie envisagée par le Mouvement Mapuche pour atteindre l'autodétermination est celle de la politique. Dans ce cas, l'autonomie est pensée comme accessible en reconfigurant les formes de cohabitation au sein de l'État. Cette voie envisage la négociation avec l'État et la participation à la politique étatique (Pairicán, 2022, p. 25). La rupture avec l'État n'est plus considérée comme nécessaire, à l'inverse cette voie cherche à obtenir des espaces d'autonomie politique, économique et culturelle au sein de l'État (Cano, 2017, p. 35). Comme acteurs marquants de ce courant, il y a notamment Adolfo Millabur, maire de Tirúa, et aussi le parti mapuche Wallmapuwen (Cano, 2017, p. 35). Dans un article spécifiquement porté sur la voie politique pour l'autonomie, Fernando Pairicán étudie en particulier la stratégie gradualiste de l'*Identidad Territorial Lafkenche* (Pairicán, 2022, p. 1). Cette organisation indigène cherche notamment à défendre les territoires et les écosystèmes : des espaces symboliques et identitaires qui sont au fondement de traditions et de pratiques mapuches (Pairicán, 2022, p. 10). Ce mouvement combine gestion municipale, mobilisation et pensée autonomiste (Pairicán, 2022, p. 13). Concrètement l'*Identidad Territorial Lafkenche* propose des politiques publiques (au niveau local et national) dans le but d'obtenir plus de droits collectifs (Pairicán, 2022, p. 13). Ce groupe plaide pour un État pluriethnique et plurinational. D'ailleurs, dans cet objectif, l'*Identidad Territorial Lafkenche* demande depuis longtemps une nouvelle Constitution qui reconnaisse les peuples indigènes et leurs droits (Pairicán, 2022, p. 15). Leur stratégie vise donc à « ethniciser » l'État. C'est d'ailleurs ce que rapporte Claudio Espinoza qui affirme que l'*Identidad Territorial*

Lafkenche a réussi à « ethniciser » une législation maritime (Espinoza, 2016, p. 123), afin de protéger un espace qui « constitue la base de leur identité » (Pairicán, 2022, p. 12). Cette conception rejoint celle d'« autochtonisation de l'État » des penseurs autochtones en faveur de la participation à la politique étatique répertoriés dans le mémoire de Louis-Philippe Gauthier (Gauthier, 2022, p. 46).

Ainsi, si la voie de la rupture et celle de la politique partagent l'objectif de l'autodétermination, la conception de cette dernière et la façon d'y arriver diffèrent, impliquant des manières différentes de concevoir la participation politique.

Cette partie permet de mettre en exergue deux conceptions majeures qui structurent la participation politique des peuples autochtones : le rejet de l'État et une stratégie de transformation de l'État de l'intérieur.

Ce mémoire sera l'occasion d'observer si ces deux conceptions se retrouvent lorsque se pose la possibilité pour les Mapuche de participer à l'élaboration de la Constitution chilienne, ou si cet événement vient redéfinir les positionnements des Mapuche quant à leur participation politique.

Partie 2 – Méthodologie : analyse de contenu et des discours des publications du *Mapuexpress*

Dans cette section, nous exposerons l'approche méthodologique sélectionnée pour ce mémoire. Nous présenterons ensuite le corpus sur lequel se basera l'analyse avant de présenter la méthode d'analyse elle-même.

I. Approche méthodologique : une analyse discursive pour comprendre la participation politique des Mapuche

Ce mémoire repose sur une approche qualitative basée sur une analyse de corpus.

L'approche qualitative a été privilégiée, puisqu'étudier la conception de la participation politique des Mapuche implique de prendre en compte la subjectivité des points de vue sur ce sujet. Cela nécessite donc de porter un intérêt à la manière dont sont construits les discours, pour mieux comprendre le sens, les logiques et les intentions des positionnements exprimés.

Quant au choix d'une analyse de corpus, c'est une méthode qui s'est imposée comme pertinente, notamment en raison des nombreux avantages que présentent l'analyse de contenu et l'analyse de discours, qui les rendent particulièrement cohérentes pour mieux saisir ce que participer signifie pour les Mapuche.

A. L'analyse de contenu : ce qui est dit et fait

L'analyse de contenu a été définie par Robert, A. et Bouillaguet, A. en 2007 comme « une technique permettant l'examen méthodique, systématique, objectif et, à l'occasion, quantitatif du contenu de certains textes en vue d'en classer et d'en interpréter les éléments constitutifs, qui ne sont pas totalement accessibles à la lecture naïve » (Bouillaguet et Robert, 2007, p. 3).

Cette technique empirique rejette « l'illusion de la transparence » des faits sociaux, c'est-à-dire qu'elle considère qu'il faut adopter une « vigilance critique » et que les faits sociaux nécessitent d'être analysés pour être pleinement compris (Bardin, 2013, p. 31).

L'analyse de contenu remplit deux fonctions : la fonction heuristique et celle d'administration de la preuve. C'est-à-dire que cette technique permet de mettre en évidence certains aspects du contenu, mais aussi de valider ou de confirmer des hypothèses préalables au travail d'analyse (Bardin, 2013, p. 33).

L'analyse de contenu, dans le cadre de ce mémoire, aura pour but d'identifier et d'analyser la position des Mapuche face à la possibilité de participer au processus constitutionnel. L'objectif sera aussi d'identifier les revendications des Mapuche et le type de participation politique qu'ils préconisent pour atteindre ces revendications.

B. L'analyse de discours : comment c'est dit

Après avoir analysé ce qui est dit avec l'analyse de contenu, il peut être intéressant d'étudier comment cela est dit. Cela me permettra de mieux comprendre le message et le positionnement des différents acteurs Mapuches.

Selon Juliette Rennes, les éléments que je souhaite étudier dans une analyse de discours se rapportent à « des propos tenus publiquement, c'est-à-dire à des productions verbales dont il existe une trace écrite, transcrite, filmée ou enregistrée, indépendante du choix d'une chercheuse ou d'un chercheur de les étudier » (Rennes, 2020, p. 36). Contrairement à des entretiens qui peuvent induire des effets d'imposition, créant des artefacts d'après Bourdieu (Lizé, 2009, p. 99), les discours, de même que les publications sur des réseaux sociaux, sur des blogs ou les communiqués présentent l'intérêt d'exister sans que le chercheur ne suscite une expression sur le sujet dont il est question.

L'analyse des pratiques verbales des différents acteurs mapuches permettra éventuellement d'identifier des pratiques discursives différentes, et d'observer ce que Juliette Rennes appelle des « communautés discursives » avec des normes et des pratiques langagières distinctives (Rennes, 2020, p. 36). Outre le discernement de distinctions, l'étude du discours peut aussi permettre de voir si et comment les discours mapuches se rejoignent malgré leur diversité. « Les disciplines d'étude du discours ont justement forgé

des outils pour mettre en lumière les caractéristiques syntaxiques, argumentatives, lexicales et sémantiques qui confèrent un "air de famille" à des énoncés pourtant produits dans une diversité de contextes » (Rennes, 2020, P. 33).

Afin d'analyser le discours des Mapuche, il semble pertinent de mobiliser les apports théoriques de François Cooren sur les discours organisationnels (2015), tels que synthétisés par Robert McPhee dans un compte rendu (2015).

Cooren distingue les discours (avec un petit d) des Discours (avec un grand D) (McPhee, 2015) :

- l'approche « discursive » (avec un petit « d ») se concentre sur le caractère événementiel du discours (McPhee, 2015, p. 315)
- l'approche « Discursive » (avec un grand « D ») se concentre quant à elle sur la façon dont le discours est représentatif d'une façon de penser sur un sujet donné (McPhee, 2015, p. 315).

Partant de ce distinguo, notre analyse discursive sera double : nous nous intéresserons à la fois aux « Discours » (avec un grand « D ») pour étudier les conceptions de la participation politique des Mapuche mais aussi aux « discours » (avec un petit « d ») afin de voir comment ces conceptions sont mobilisées, et potentiellement ajustées et redéfinies à partir de l'événement particulier de la possibilité de participer à l'assemblée constituante.

Dans la perspective des écrits de Cooren, les discours ne sont pas simplement représentationnels : ils sont constitutifs. En effet, Cooren met en avant l'importance des discours : ils ne décrivent pas simplement la réalité, ils la constituent (McPhee, 2015, p. 315). La rhétorique est primordiale dans les discours, elle peut définir des situations en imposant des formes verbales (McPhee, 2015, p. 315). Ainsi les discours produits face à la possibilité de prendre part à l'élaboration de la Constitution chilienne participent à actualiser les façons de définir ce que participer signifie pour les Mapuche. Par ailleurs, en se basant sur l'analyse de la manière dont on fait des choses avec des mots de John Austin, Cooren reconnaît le caractère performatif que peuvent revêtir les discours : les discours font de l'action. Ils ne servent pas simplement à définir les situations, ils peuvent modifier le monde pour qu'il corresponde aux actes (McPhee, 2015, p. 315). McPhee explique aussi que Cooren note que les agents discursifs ont la capacité de parler au nom d'un groupe, et ce faisant, de faire exister ce groupe et de le définir à travers leur discours

« *agents can "speak for" or "in the name of" other (especially collective) agents, thereby constituting them* » (McPhee, 2015, p. 318). Il mentionne également la théorie narrative de Greimas, pour montrer le rôle que jouent les narratifs dans les discours : ils organisent, contextualisent et légitiment les actes et les acteurs (« *organizes, contextualizes, and legitimates the acts and actors* ») (McPhee, 2015, p. 317). Il faudra donc être attentif dans l'analyse à repérer quels sont les narratifs auxquels ont recouru les Mapuche pour justifier leurs positionnements. De plus, Cooren souligne que les organisations ou les groupes peuvent être compris comme des entités polyphoniques or plurivocales, au sein desquelles plusieurs voix coexistent, certaines dominantes, d'autres marginalisées (McPhee, 2015, p. 317). C'est un aspect à ne pas négliger afin de comprendre les différentes conceptions de la participation politique chez les Mapuche et saisir les conflits liés à la définition de cette dernière.

II. Présentation du corpus : prises de positions relatives au processus constitutionnel publiées sur le site du *Mapuexpress*

A. Présentation du *Mapuexpress* (*Mapuexpress*, section « *Inchiñ* »)

Mon corpus est constitué de 33 publications du *Mapuexpress*.

Entre la fin des années 90 et le début des années 2000, un groupe de jeunes professionnels mapuches, Kona Pewman, ont créé leur propre site internet, comprenant une page d'actualité nommée *Mapuexpress*. Toutes les nouvelles relatives au peuple Mapuche étaient hébergées sur ce site. La plupart, provenant des médias traditionnels, en dépeignait une vision négative : cette information notée sur le site est confirmée dans le mémoire *Les indiens mapuches dans les médias au Chili : Du mythe du barbare à l'activisme identitaire transnational* (Antoine, 2006) dans lequel Erika Antoine montre que les médias chiliens ont largement relayés et contribués au mythe de l'indien barbare et sauvage dans un premier temps, avant de conceptualiser les indigènes comme « l'autre », « le terroriste », etc. Puis cette page a pris de l'importance, et les communautés indigènes ont commencé à envoyer elles-mêmes, directement, des communiqués et des revendications. Alors, le site ne s'est plus contenté de répertorier l'information. Ce groupe de Mapuche s'est mis à

produire et à rédiger des chroniques d'opinion, malgré l'absence de formations journalistique de certains membres du Kona Pewman. Le groupe Kona Pewman a cessé son activité, mais *Mapuexpress* avait atteint un certain renom auprès des Mapuche et de leurs soutiens. Ainsi, en avril 2020, cette section est devenue à elle seule un site internet, représentant un outil pour les communautés mapuches et leurs revendications, leur permettant d'éviter les intermédiaires ou la censure.

Le *Mapuexpress*, de son nom complet *el Colectivo de Comunicación Mapuche* (le collectif de communication Mapuche), se présente sur son site comme une organisation sociale engagée dans la défense et la promotion des droits collectifs, notamment de la communauté mapuche, et la protection de la nature et des territoires. Le *Mapuexpress* se considère comme le relai des luttes et des revendications du peuple Mapuche. Le collectif ouvertement opposé au capitalisme, au néolibéralisme, à l'extractivisme et au patriarcat et propose comme alternative le *kume mogen* (un concept mapuche dont la traduction française est le « bien vivre »), ainsi que l'autonomie et l'autodétermination pour le peuple Mapuche, mais aussi pour tous les peuples.

En somme, le *Mapuexpress* est un collectif mapuche engagé, qui publie ses propres chroniques d'opinion, les communiqués et les revendications qui lui sont communiquées par les communautés indigènes directement, ainsi que toutes les nouvelles relatives au peuple Mapuche.

Le *Mapuexpress* offre donc un riche accès aux expressions des positionnements, des revendications et des luttes du peuple Mapuche.

B. Sélection des articles du Mapuexpress

Le site du *Mapuexpress* comportait une section sur le processus constituant qui rassemblait 119 publications relatives aux Mapuche et au processus constituant (publications de médias, communiqués et déclarations de groupes mapuches, prises de position du *Mapuexpress* lui-même).

L'idée première était d'étudier ces 119 publications, afin d'observer le positionnement des Mapuche tout au long du processus constituant et voir si ce dernier évoluait et comment. Étant capable de lire l'espagnol, mais ne maîtrisant pas complètement la compréhension orale, je n'ai retenu, parmi les publications, que les textes écrits. J'ai donc

commencé à étudier les articles, allant du plus ancien de cette catégorie jusqu'au plus récent. Lorsque je suis arrivée au 55^e article de cette section, le site a été mis à jour et la catégorie supprimée. Je n'avais donc plus l'assurance que j'avais en choisissant le *Mapuexpress* : avoir accès à toutes les nouvelles et expressions des Mapuche sur le processus constituant. J'ai tout de même tenté de contacter le collectif en leur envoyant un mail, leur demandant s'il était possible qu'ils me communiquent les publications qui étaient dans cette catégorie, mais je n'ai jamais eu de réponse. J'ai donc essayé de composer simplement sur la base des 55 publications que j'avais étudiées et dont j'avais noté les informations me permettant de les retrouver (titre exact, auteur, date de publication). La temporalité de ces articles s'étendait du 16 décembre 2019 (premier article publié dans la section processus constituant du *Mapuexpress*), jusqu'au 10 juin 2021. J'ai décidé de ne retenir que les publications antérieures au 15 mai 2021, date de l'élection de l'Assemblée constituante : durant cette période les différents groupes et organisations mapuches ont pu exprimer leurs positionnements quant à la possibilité de participer à l'élaboration d'un projet de nouvelle Constitution pour le Chili. Cela représentait 45 publications, parmi lesquelles je n'ai retenu que celles qui rapportaient la parole ou la position de groupes, d'organisations ou d'individus mapuches, ce qui représente un total de 33 publications (listées et numérotées en annexe). À noter que certaines fois, il pouvait y avoir des communiqués ou des documents produits par des Mapuche ou des groupes mapuches qui étaient publiés directement sur le site du *Mapuexpress*, d'autres fois ces communiqués étaient ajoutés dans les ressources complémentaires des articles. C'était le cas de 3 publications de mon corpus. J'ai fait le choix de considérer que ces ressources complémentaires étaient des articles à part entière puisqu'ils étaient tout de même publiés dans le *Mapuexpress* (bien que moins visibles) et afin de ne pas écarter des éléments pertinents pour la compréhension globale des positionnements mapuches, pour le motif qu'ils étaient placés en annexe ou en lien. Leur contenu et leurs auteurs étant différents des publications auxquelles ils étaient attachés, il m'a paru plus rigoureux de les traiter comme des publications autonomes.

C. Analyse du corpus

Pour analyser ce corpus, aucun logiciel d'analyse textuelle n'a été utilisé afin de traiter les données sélectionnées. Nous avons plutôt procédé à une analyse manuelle des publications : le but étant d'analyser en profondeur la conception de la participation politique des Mapuche, de comprendre les points de vue subjectifs sur ce sujet et comment ils étaient rapportés.

J'ai lu tous les articles. J'ai noté si les positionnements exprimés ou rapportés étaient en faveur ou en opposition avec la participation des Mapuche à l'Assemblée Constituante. J'ai aussi relevé comment ces positionnements étaient justifiés, quels arguments étaient mobilisés et quelle était la posture face aux positionnements différents.

Afin d'avoir une compréhension plus fine, j'ai également répertorié, pour chaque publication, son type (un article du *Mapuexpress*, d'un autre média, une déclaration publique, un communiqué, un post sur les réseaux sociaux, etc.), la langue utilisée pour s'exprimer, et le nom des Mapuche ou des groupes et organisations mapuches qui exprimaient leurs positionnements.

Un obstacle qui se posait à moi pour cette analyse était le fait que je ne suis pas bilingue en espagnol et que je ne parle pas mapudungun : j'essayais au maximum d'analyser l'article dans la langue dans laquelle il était écrit et, au moindre doute j'utilisais l'extension *Traduire Safari*, qui traduisait en français la page que j'étudiais. Pour le mapudungun, la tâche était un peu plus complexe : je n'ai pas trouvé de traducteur en ligne ou de dictionnaire complet accessible facilement sur internet, j'ai donc utilisé l'intelligence artificielle pour traduire du mapudungun au français. Dans mon analyse, toutes les citations que j'ai sélectionnées pour illustrer mes propos ont été traduites par *Chat gpt* (je trouvais les traductions plus exactes que sur d'autres logiciels de traduction comme *Google traduction* par exemple).

Partie 3 – Résultats et analyse : ce que participer à l'Assemblée constituante signifie pour les Mapuche

I. La participation à l'Assemblée constituante : un objet de controverse chez les Mapuche

L'analyse permet de constater qu'il n'y a pas une position mapuche unique face à la possibilité de participer à la rédaction de la Constitution.

Une division substantielle concerne la participation des Mapuche à l'Assemblée constituante : certains y sont favorables, d'autres s'y opposent. De fait, cela laisse à penser qu'on retrouve l'existence de l'opposition évoquée dans l'état de l'art entre la conception qui rejette complètement la participation à la politique étatique et une stratégie de transformation de l'État de l'intérieur. Cela porte à croire que cette dichotomie reste structurante dans la conception de la participation politique des Mapuche face à la possibilité de participer à l'élaboration d'une nouvelle Constitution. C'est un point que l'analyse des résultats de ce mémoire questionnera.

Quantitativement, plus de publications rapportent une position favorable à la participation des Mapuche à l'Assemblée constituante : 28 rapportent une position favorable et 6 une position en opposition (1 publication présente 2 positions, ce qui explique pourquoi le total est 34 et non 33). De ce point de vue, il semble y avoir une domination nette de cette conception favorable à la participation des Mapuche à l'Assemblée constituante.

Néanmoins, lorsqu'on s'attarde sur les personnes ou groupes mapuches cités ou qui s'expriment en faveur de ce positionnement, on constate une certaine redondance.

6 publications relatent la position de l'*Asociación de Municipalidades con Alcalde Mapuche* et de l'*Identidad Territorial Lafkenche* (qui portent une position commune) et 5 publications rapportent la position de membres de ces organisations : Adolfo Millabur (4 publications), Ramona Reyes Painequeo (1 publication) et Jaqueline Caniguan (1 publication, la même que celle de Ramona Reyes Painequeo). Soit un total de 11 publications qui relayent la position d'un même groupe.

Dans cet esprit de concentration importante du relai de positionnements favorables à la participation des Mapuche à l'Assemblée constituante autour de certaines figures et organisations, on recense 4 publications exprimant la position de la *Machi* (autorité médicinale et spirituelle traditionnelle chez les Mapuche) Francisca Linconao et 5 publications rapportant celle de son ancienne porte-parole, Ingrid Conjeros. De même, 4 publications concernent Natividad Llanquileo Pilquiman, et 3 donnent à connaître la position d'Elisa Loncon,

Ces différents exemples, non-exhaustifs, montrent que ce sont fréquemment les mêmes voix qui sont exprimées.

De plus, souvent, plusieurs publications concernent les mêmes événements. C'est notamment le cas des exemples suivants :

L'article 22 (Annexe 1) rapporte l'alliance territoriale stratégique qui a été présentée par les autorités ancestrales, membres du *Ngizol Ngulan ta Futxa Willimapu* (Conseil des Autorités Ancestrales du Grand Territoire du Sud) et l'alliance territoriale de *Fuxta Willi Chilwe* (Grande Île de Chiloé), qui supportent les candidatures de Eric Vargas Quinchaman et Hilda Guenteo pour représenter les Mapuche Huilliche dans le processus constituant. Bien que cela ne soit pas explicitement rapporté dans l'article, on comprend qu'un événement a été organisé pour l'occasion puisque des prises de paroles sont citées et que des photos les illustrent. L'article 23 (Annexe 1) correspond au communiqué public des autorités ancestrales, membres du *Ngizol Ngulan ta Futxa Willimapu* et l'alliance territoriale de *Fuxta Willi Chilwe*, sur l'accord stratégique territorial et leur accord pour être représenté stratégiquement par Eric Vargas Quinchaman et Hilda Guenteo. Ces deux articles, bien que différents dans le contenu, portent sur le même moment.

On retrouve semblablement la même chose avec les articles 24 et 25 (Annexe 1) : l'un est un article sur le fait que Sofia Huenchumilla présente sa candidature à l'Assemblée constituante pour les sièges réservés, le second est la présentation biographique de Sofia Huenchumilla qu'elle avait publié dans le cadre de sa candidature à l'Assemblée constituante pour les sièges réservés.

Il y a également 3 articles qui concernent l'événement *Parlamento de Koz Koz* de Panguipulli (Annexe 1 : Articles 29, 30, 31) : une réunion à laquelle le Parlement Koz Koz avait convoqué les candidats constituants mapuches.

Pour les articles 8 et 9 (Annexe 1), j'ai aussi pu constater que le contenu était similaire, à l'exception de la date de publication et du chapeau introductif.

Une autre considération qui peut expliquer la quantité plus importante de publications en faveur de la participation des Mapuche à l'Assemblée constituante est la dimension collective des expressions des Mapuche opposés à la participation à l'Assemblée constituante. En effet, parmi les déclarations propres (communiqués, déclarations publiques, publication Facebook), sur 17, 7 sont individuelles, tandis que seulement 9 sont collectives. À l'inverse, le ratio de déclarations collectives est bien plus élevé pour les Mapuche opposés à ce processus : sur les 6 articles rapportant cette position, 5 rapportent une parole collective. Parmi les agents qui s'expriment, je n'ai relevé qu'une seule redondance : celle de la *Comunidad Mapuche Autónoma Temucuicui*, qui a partagé une déclaration publique et qui figure aussi parmi les signataires d'une autre.

Le plus grand nombre de publications de positions en faveur est à relativiser en raison du fait que ce sont souvent les mêmes agents dont la position est rapportée et par le fait qu'il y a plus d'expressions individuelles.

De plus, une de mes hypothèses pour expliquer qu'il y ait moins de publications qui rapportent la position d'agents mapuches opposés à la participation à l'Assemblée constituante est parce qu'ils disposent de moins de thèmes sur lesquels se prononcer que les Mapuche en faveur de la participation. Les Mapuche en faveur de la participation à l'Assemblée constituante ont de nombreuses occasions de se positionner et de préciser ce positionnement : sur la participation à l'Assemblée constituante elle-même, par rapport aux sièges réservés, concernant la présentation des candidatures, etc. En revanche, pour les Mapuche opposés à la participation à l'Assemblée constituante, une fois le rejet de la participation exprimé, ils ne vont pas se positionner et s'exprimer sur ce qui concerne le processus constituant puisqu'ils l'ont rejeté dans son ensemble.

Ainsi, si on peut tout de même estimer que la position majoritaire chez les Mapuche est de participer à l'Assemblée constituante, il serait fallacieux d'affirmer que cette position est hégémonique. Il existe aussi des Mapuche opposés à la participation à la rédaction du projet de nouvelle Constitution.

L'enjeu, à présent, va être de se demander si ces deux positions (en faveur de la participation à l'Assemblée constituante ou en opposition) correspondent aux deux conceptions de la participation politique chez les peuples autochtones qui ont été

formulées dans l'état de l'art : l'une qui rejette la participation à la politique de l'État et l'autre qui cherche à transformer l'État de l'intérieur.

II. Une stratégie de transformation de l'État

Dans cette partie, nous chercherons à déterminer si les Mapuche en faveur de la participation à l'Assemblée constituante adoptent une stratégie de transformation de l'État de l'intérieur.

Parmi les Mapuche en faveur de la participation à l'Assemblée constituante, on remarque une position qui semble très marginale : la position d'une participation complètement intégrée à la politique traditionnelle, en rejoignant des listes autres que celles des sièges réservés et sans revendiquer une identité mapuche spécifique. Seuls deux articles de tout le corpus rapportent cette position et ils concernent la même personne : Sandra Marín Cheuquelaf. Elle se présente sur une liste indépendante qui rassemble des organisations sociales et territoriales du Wallmapu. Cette liste se positionne en faveur de la reconnaissance du Chili comme État plurinational, de la reconnaissance de droits pour les peuples indigènes et demande une plus grande autonomie régionale.

« Queremos que en la discusión para la nueva constitución se reconozca a Chile como un país plurinacional, reconociendo los derechos colectivos y políticos de los pueblos originarios y por lo tanto, que el Estado se descentralice y se puedan tomar decisiones autónomas desde las regiones, sin dejar de considerar la protección de la naturaleza, porque la gente que sufre los impactos de los proyectos de inversión, es la gente que vive en los territorios, por tanto son ellos los que tienen que tener poder de decisión sobre lo que ocurre en su territorio ». [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : Nous voulons que, dans le cadre de la discussion sur la nouvelle Constitution, le Chili soit reconnu comme **un pays plurinational, en reconnaissant les droits collectifs et politiques des peuples autochtones**. Par conséquent, **l'État devrait être décentralisé afin que des décisions puissent être prises de manière autonome depuis les régions**, sans pour autant négliger la protection de la nature, car ce sont les habitants des territoires qui subissent les impacts des projets d'investissement. Ce sont donc eux qui doivent avoir le pouvoir de décision sur ce qui se passe sur leur territoire.) (Annexe 1 : Article 21)

Le premier point à noter est que l'expression des revendications concernant les peuples autochtones est présentée par Alejandra Parra (qui n'est visiblement pas Mapuche et n'appartient à aucun autre peuple indigène d'après mes recherches), une colistière de Sandra Marín Cheuquela. Cela marque donc le fait que Sandra Marín Cheuquela ne se positionne pas en tant que représentante des Mapuche et de leurs intérêts. En effet, la question indigène est seulement un point parmi les autres du programme de cette liste. D'ailleurs, lorsque Sandra Marín Cheuquela prend la parole, c'est pour parler de la défense des droits sociaux en général, et en particulier ceux des travailleurs et des retraités. Cette posture ne semble pas incarner les caractéristiques de la « mapuchisation », puisqu'il n'y a pas de mise en avant de l'appartenance mapuche, ni de valorisation de cette culture.

Cela permet de voir que des Mapuche participent à la vie politique, au même titre que n'importe quel citoyen chilien, mais cette posture paraît trop accessoire pour être significative et cette position ne fera pas l'objet d'une analyse plus approfondie dans ce mémoire.

A. Une mise en avant de l'identité Mapuche

Parmi les autres expressions de positionnement favorables à la participation des Mapuche à l'Assemblée constituante, à l'inverse, il y a une forte mise en avant de l'identité mapuche et de sa spécificité.

Cette spécificité s'exprime par le fait que l'engagement des Mapuche à l'Assemblée constituante se fait via des sièges réservés aux Mapuche. Avant que la politique des sièges réservés à l'Assemblée constituante ne soit clairement établie, il y a eu plusieurs prises de position à ce sujet. Toutes celles-ci étaient en faveur de cette politique de sièges réservés. Dans un article dédié aux femmes mapuches, interrogées sur leur avis concernant les sièges réservés, Emilia Nuyado Ancapichún, Ramona Reyes Painequeo et Natividad Llanquileo Pilquiman affirment que c'est une reconnaissance minimale et nécessaire pour respecter les droits des peuples autochtones, inclure leur participation et permettre à leurs voix, longtemps silencieuses, de pouvoir enfin être entendues (Annexe 1 : Article 14). Cette même idée est affirmée avec véhémence par Aucan Huilcaman Paillama :

« *El padrón especial indígena para escaños reservados, constituye **una condición de la soberanía y la autodeterminación indígena, de lo contrario, es una abierta imposición política desde el poder del Estado chileno*** ». [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : Le registre électoral spécial autochtone pour les sièges réservés constitue une **condition de la souveraineté et de l'autodétermination autochtones ; dans le cas contraire, il s'agit d'une imposition politique manifeste de la part du pouvoir de l'État chilien.**) (Annexe 1 : Article 15)

De manière générale, les expressions sur les sièges réservés formulaient soit des réclamations et des recommandations à ce sujet, soit s'indignaient du retard pris dans les décisions à ce sujet. Cela témoignait, d'après ces prises de position, du manque de volonté de la classe politique chilienne dirigeante d'inclure les peuples indigènes dans l'élaboration de la nouvelle Constitution, ainsi que l'illustre la citation suivante :

« *Denunciamos públicamente que hasta aquí, el trámite legislativo sobre **ESCAÑOS RESERVADOS A PUEBLOS ORIGINARIOS** sigue atrapado en la Comisión de Constitución, Legislación, Justicia y Reglamento del Senado, demostrando absoluta falta de voluntad para avanzar y resolver este tema. [...]* Creemos que es **el momento en que el Estado de Chile debiera estar a la altura de las exigencias** que la mayor parte del pueblo chileno y mapuche le está demandado de manera urgente para **SALDAR LA DEUDA HISTÓRICA CON LOS PUEBLOS ORIGINARIOS A TRAVÉS DE MAYORES Y MEJORES MECANISMOS DEMOCRÁTICOS DE PARTICIPACIÓN** ». [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : Nous dénonçons publiquement qu'à ce jour, **le processus législatif concernant les SIÈGES RÉSERVÉS AUX PEUPLES AUTOCHTONES reste bloqué** au sein de la Commission de la Constitution, de la Législation, de la Justice et du Règlement du Sénat, ce qui **démontre une absence totale de volonté d'avancer et de résoudre cette question.** [...] Nous estimons qu'il est temps que **l'État chilien soit à la hauteur des exigences que la majorité du peuple chilien et mapuche lui adresse de manière urgente**, afin de **RÉGLER LA DETTE HISTORIQUE ENVERS LES PEUPLES AUTOCHTONES PAR LE BIAIS DE MÉCANISMES DÉMOCRATIQUES DE PARTICIPATION PLUS IMPORTANTS ET PLUS EFFICACES.**) (Article 8)

La réaction des plus de cinquante groupes et syndicats autochtones signataires de ce texte sur les politiques de sièges semble témoigner de la volonté, pour les Mapuche, de participer à la définition du cadre politique national chilien en tant que Mapuche, et non pas comme des Chiliens parmi les autres.

La mise en avant de l'identité mapuche passe aussi par la volonté que les représentants du peuple Mapuche à l'Assemblée constituante soient soutenus ou accrédités par des organisations, des communautés ou des autorités mapuches, voire qu'ils soient responsables devant ces dernières. Cette idée est évoquée dans 9 publications.

Communiqué de 48 organisations indigènes « *Requisitos Candidaturas: [...] Patrocinio de al menos 5 agrupaciones o comunidades indígenas, para el caso de los Mapuche* ». [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : Exigences pour les candidatures : - **Parrainage d'au moins 5 organisations ou communautés indigènes, dans le cas des Mapuche**) (Annexe 1 : Article 4)

De même, lors de la présentation des candidatures à l'Assemblée constituante, dans les 9 publications à ce sujet, tous les candidats marquent leur lien et leur appartenance au peuple Mapuche. Cela peut se caractériser par une communication en mapundungun, comme c'est le cas de la présentation biographique de Sofia Huenchumilla Marilao (Annexe 1 : Article 25), ou encore par l'évocation de l'implication dans des groupes mapuches, tels que des organisations de textiles ou un rôle de porte-parole d'une *Machi*, pour Ingrid Conejeros (Annexe 1 : Article 27), mais aussi par la référence à la tenue d'un type particulier de rencontres mapuches (des *Nutram* et des *Pichi Xawun*) afin de renforcer l'échange autour des problèmes et des solutions relatifs aux territoires du Wallmapu (Annexe 1 : Article 28).

Cette importance portée sur l'identité mapuche transparaît aussi à travers les revendications que les individus et groupes en faveur de la participation à l'Assemblée constituante annoncent porter et défendre. 15 publications rapportent qu'au cœur des souhaits pour la nouvelle Constitution, il y a la reconnaissance des peuples indigènes, de leurs droits, du mapudungun et une revitalisation des formes ancestrales d'organisation mapuches.

Une autre desiderata qui ressort est la protection et la nécessité de bien-vivre avec l'environnement et du non-humain (13 publications). Cette demande est empreinte des concepts mapuches tels que la Terre Mère (*Nuke Mapu*), le bien-vivre (*Kume mogen, Itrofil Mogen*) et constitue donc une façon de défendre l'identité mapuche. De plus, comme je

l'ai déjà mentionné dans la présentation des Mapuche, leur nom signifie littéralement « les gens de la terre », et comme cela a été souligné par Pairicán (2022), l'environnement « constitue la base de leur identité ». C'est un aspect très explicitement réaffirmé dans un communiqué des candidats constituants :

*« Declaramos como inalienable e irrenunciable el derecho sobre nuestros territorios ancestrales del cual como pueblo preexistente al Estado chileno Wingka somos titulares, **territorios que forman la base de la existencia y futuro de nuestro pueblo** ».* [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : Nous déclarons comme inaliénable et imprescriptible le droit sur nos territoires ancestraux, dont nous sommes titulaires en tant que peuple préexistant à l'État chilien Wingka, des **territoires qui constituent la base de l'existence et de l'avenir de notre peuple.**) (Annexe 1 : Article 29)

Ainsi, la protection et l'harmonie avec la terre et le non-humain s'inscrivent donc dans un plaidoyer identitaire.

La demande d'inclusion et de reconnaissance de l'identité mapuche dans la Constitution témoigne d'une stratégie d'« autochtonisation » ou d'« ethnicisation » de l'État, comme formulée par Joyce Green (2004, p. 16) ou encore par Claudio Espinoza (2016, p. 123).

Tous ces éléments, qui mettent l'emphasis sur l'identité mapuche, montrent la fierté d'être Mapuche et la volonté de valoriser la culture et les traditions mapuches. À mon sens, cela fait donc partie de la « mapuchisation » identifiée par Pairicán comme au cœur du Mouvement Mapuche.

D'ailleurs, un autre point fondamental observé dans le Mouvement Mapuche par Pairicán est l'objectif autodéterministe.

B. Une visée autodéterministe

En effet, l'autodétermination est souvent le moteur du positionnement en faveur de la participation à l'Assemblée constituante. Parmi les publications qui expriment une position en faveur de la participation à l'Assemblée constituante, 12 voient cette dernière comme permettant d'atteindre l'autonomie ou l'autodétermination.

« *Somos conscientes que nuestros derechos políticos territoriales no se agotan en una política de escaños, pudiendo transcurrir independientes una de otra, sin embargo, en el actual contexto constituyente colabora **esta medida en acercarnos más a un horizonte político autonomista*** ». [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : Nous sommes conscients que nos droits politiques et territoriaux ne se limitent pas à une politique de sièges réservés, pouvant exister indépendamment les uns des autres, toutefois, dans le contexte constituant actuel, **cette mesure contribue à nous rapprocher davantage d'un horizon politique autonomiste.**) (Annexe 1 : Article 2)

Cette citation extraite d'une communication de l'*Asociación de Municipalidades con Alcalde Mapuche et Identidad Territorial Lafkenche* explicite très clairement l'objectif politique visé par ces organisations mapuches : l'autonomie. Elles expriment que participer à l'Assemblée constituante, avec un quota de sièges réservés aux peuples indigènes, permettrait de se rapprocher de l'objectif autonomiste.

« *La salida constitucional supone hacerse cargo que el Estado sea plurinacional y, como tal, debe incluir a los indígenas como naciones con sus historias y sistemas de gobernanza propios, que **están dotadas del derecho de autodeterminación interna**, según el derecho internacional de los derechos humanos* ». [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : La sortie constitutionnelle implique de prendre en compte que l'État soit plurinational et, en tant que tel, il doit inclure les peuples indigènes en tant que nations avec leurs propres histoires et systèmes de gouvernance, **dotées du droit à l'autodétermination interne**, conformément au droit international des droits humains.) (Annexe 1 : Article 3)

Dans cette citation, Salvador Millaleo affirme que la reconnaissance constitutionnelle des peuples indigènes et leur participation à l'élaboration de la Constitution sont des conditions nécessaires pour que le Chili applique le droit des peuples indigènes à l'autodétermination, reconnu au niveau international. Il mentionne en particulier le droit à l'autodétermination interne : cette précision permet de comprendre que l'autodétermination n'est pas conçue comme sécessionniste mais comme une autodétermination au sein de l'État.

« *Respecto a la participación política de las organizaciones territoriales y las organizaciones mapuche, si bien sabemos tienen diferente grado de autonomía en*

lo que atraviesa a todas las organizaciones, es que su incidencia política no ha sido suficiente, porque todo tropieza con la actual Constitución que no permite que sean los propios pueblos los que decidan sobre su futuro. Así, por ejemplo, si tenemos alcaldías dirigidas por personas mapuche, pero ellos mismo lo han reconocido y lo han dicho, que esas alcaldías no son de gestión mapuche, no son de gestión indígena porque representan y se dirigen conforme a lo que establece la ley chilena. Entonces no son gobiernos autónomos mapuche. Por eso es necesario perfilar un camino propio a partir de los derechos colectivos de los pueblos y del pensamiento indígena, y también del diálogo y el aprendizaje intercultural en forma de participación en la toma de decisiones ». [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : En ce qui concerne la participation politique des organisations territoriales et des organisations mapuches, bien que nous sachions qu'elles ont différents degrés d'autonomie, ce qui traverse toutes les organisations, c'est que **leur influence politique est insuffisante, car tout se heurte à la Constitution actuelle, qui ne permet pas aux peuples eux-mêmes de décider de leur avenir.** Ainsi, par exemple, **il existe bien des mairies dirigées par des personnes mapuche, mais ces dernières l'ont elles-mêmes reconnu : ces mairies ne relèvent pas d'une gestion mapuche, ni d'une gestion autochtone, car elles fonctionnent selon les normes établies par la loi chilienne. Elles ne constituent donc pas des gouvernements autonomes mapuche.** C'est pourquoi il est nécessaire de tracer un chemin propre, fondé sur les droits collectifs des peuples et la pensée autochtone, mais aussi sur le dialogue et l'apprentissage interculturel sous forme de participation à la prise de décision.) (Annexe 1 : Article 19)

Dans cet extrait d'interview, Elisa Locon souligne que la Constitution actuelle empêche les mairies d'avoir une gestion Mapuche. Participer à l'élaboration de la Constitution permettrait de rendre des gouvernements autonomes mapuches possibles au sein du Chili.

Ces exemples mettent en lumière la centralité de l'autodétermination dans les discours favorables à la participation des Mapuche à l'Assemblée constituante. En passant par la modification de la Constitution, cette autodétermination est vue comme accessible en redéfinissant les formes de cohabitation au sein de l'État chilien. C'est une conception similaire à celle du courant « par la politique » du Mouvement Mapuche (Pairicán, 2022) et qui rejoint la stratégie d'autodétermination « de l'intérieur » (Jorgensen, 2007, 57).

On retrouve d'autres marqueurs de la stratégie de transformation de l'État de l'intérieur. Dans cette conception de la participation politique, Jorgensen et Green appuient sur le fait que l'engagement politique étatique doit être critique et informé par un désir de changement (Gauthier, 2022, p. 46). C'est une dimension qui, là encore, est présente lorsqu'on analyse les éléments qui composent le corpus de ce mémoire.

C. Une participation à l'Assemblée constituante motivée par un désir critique de changement

Le désir critique de changement transparaît dans le rejet des partis politiques et des liens avec les activités extractivistes (10 publications).

« *Requisitos Candidaturas: [...]*

- *Declaración Jurada de intereses, a fin de **evitar que los representantes indígenas mantengan relación con empresas extractivistas:***
- ***Exclusión de filiación con cualquier partido político, hasta dos años antes de la declaración de la candidatura** »*

[C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : Exigences pour les candidatures : [...])

- **Déclaration sur l'honneur d'intérêts, afin d'éviter que les représentants autochtones entretiennent des liens avec des entreprises extractivistes ;**
- **Exclusion de toute affiliation à un parti politique, jusqu'à deux ans avant la déclaration de candidature)** (Annexe 1 : Article 4)

Cette déclaration signée par 48 groupes indigènes témoigne d'une incommensurabilité des activités extractivistes et des partis politiques avec les valeurs mapuches et leur représentation.

« *Otra de nuestras exigencias ha sido que los **CONSTITUYENTES DE PUEBLOS ORIGINARIOS NO SEAN MILITANTES DE PARTIDOS POLÍTICOS**, con la finalidad que se garantice que la representatividad a los escaños sea lo más **democrática y pertinente posible, tanto desde el punto de vista cultural como territorial.** »* [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : Une autre de nos revendications a été que les **CONSTITUANTS DES PEUPLES AUTOCHTONES NE SOIENT PAS MILITANTS DE PARTIS**

POLITIQUES, afin de garantir que la représentativité au sein des sièges soit la plus **démocratique et pertinente possible, tant du point de vue culturel que territorial.**) (Annexe 1 : Article 6)

Pour cette cinquantaine de groupes et syndicats autochtones, le rejet des partis politiques est tellement fort qu'il est inscrit en lettres capitales dans leur communiqué. La suite de la citation exprime que les représentants des Mapuche dans les sièges réservés doivent défendre les Mapuche et leur culture avant tout et que les sièges ne doivent pas être un espace de relai supplémentaire pour les diverses revendications des partis politiques. Elles expriment par la suite que les partis politiques sont libres d'inclure des Mapuche dans leurs candidatures, mais que ceux-ci ne seront pas des représentants du peuple Mapuche. Même si ce n'est pas la voie préconisée par ces groupes mapuches pour participer, le fait qu'ils incitent les partis politiques à inclure des Mapuche dans leurs candidatures pourrait se comprendre, selon la vision de Lightfoot (2020, 158). Il s'agirait alors d'une reconnaissance de la fluidité et de la complexité identitaire parmi les individus autochtones, qui consentirait à la participation politique dans plusieurs espaces, y compris, dans le cadre de l'Assemblée constituante, en dehors des sièges réservés.

*« Vemos el newen (fuerza) y kimün (conocimiento ancestral) para representarnos en defensa de nuestro pueblo. **Él perfectamente podría haber inscrito por algún partido político porque allí es más fácil todo, pero allí se somete.** En cambio, aquí, nos va a rendir cuenta a nosotros como Consejo de Autoridades Ancestrales que es el Ngisol Ngulan. »* [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : Nous voyons en lui le *newen* (la force) et le *kimün* (le savoir ancestral) pour nous représenter dans la défense de notre peuple. **Il aurait très bien pu s'inscrire via un parti politique, car tout y est plus facile, mais là-bas, on se soumet.** En revanche, ici, il devra nous rendre des comptes, à nous, en tant que Conseil des Autorités Ancestrales, qui est le *Ngisol Ngulan*)

Ici, le *Lonco* José Epu Yao Díaz, autorité ancestrale du territoire Yaquito, explique pourquoi il soutient la candidature à l'Assemblée constituante d'Eric Vargas Quinchaman. Le fait que le candidat se présente hors des partis politiques est un critère décisif, car selon le *Lonco* la participation dans un parti politique est synonyme de soumission.

Le rejet des partis politiques montre bien que la participation doit avant tout être Mapuche, et que, bien que les Mapuche acceptent de participer à la vie politique chilienne, ils le font

en tant que Mapuche et non en tant que citoyens chiliens. Participer à l'élaboration de la Constitution via les partis politiques, c'est prendre le risque que les revendications des Mapuche soient subordonnées aux autres revendications du parti. Par ailleurs, les partis politiques représentent la culture « non mapuche », parce qu'ils sont associés à la structure institutionnelle et étatique chilienne, responsable de la marginalisation et de l'oppression des Mapuche. On comprend ainsi que, pour le *Lonco* José Epuyao Día, la participation partisane ce n'est pas seulement la soumission au parti, mais la soumission à l'État chilien. Accepter de participer, mais en tant que Mapuche et sans passer par les partis politiques, constitue une manière de rejeter le cadre étatique. De fait refuser de passer par les partis politiques, en plus d'être une façon d'affirmer sa spécificité identitaire, vise à contester l'ordre établi, pour espérer un réel changement pour améliorer la cohabitation des Mapuche avec l'État chilien.

Ce désir de changement est aussi formulé plus expressément. C'est un argument qui est fortement mobilisé parmi les Mapuche pour justifier leur positionnement en faveur de la participation des Mapuche à l'Assemblée constituante. En effet, 18 publications rapportent une vision selon laquelle la Constitution en vigueur doit être abrogée et que participer à l'élaboration d'une nouvelle Constitution est essentiel pour mettre un terme à l'histoire d'exclusion, d'abus, de violence, de discrimination et d'ethnocide à l'encontre des Mapuche au Chili.

*« Tenemos en nuestras manos la oportunidad para **incidir concretamente en la reparación y construcción de un Chile plurinacional para el futuro, desde una visión que integre a todas y todos** ».* [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : Nous avons entre les mains l'opportunité d'avoir une **influence concrète sur la réparation et la construction d'un Chili plurinacional pour le futur, avec une vision qui intègre tous et toutes.**) (Annexe 1 : Article 2)

Cette citation tirée d'un communiqué de l'*Asociación de Municipalidades con Alcalde Mapuche* et l'*Identidad Territorial Lafkenche* souligne que ces organisations conçoivent la participation à l'élaboration du projet de Constitution comme une possibilité d'améliorer la reconnaissance des peuples autochtones au Chili et de rendre l'État plus inclusif, mais aussi d'obtenir une justice historique.

*« Pero la respuesta está frenen a nosotros: una nueva constitución. Al menos es el inicio de una solución política que **permita que tensiones y desigualdades sean***

procesadas dentro de las instituciones democráticas, reduciendo, en lo posible hasta extinguirlas, la violencia estatal y étnica ». [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : Mais la réponse est juste devant nous : une nouvelle constitution. C'est au moins le début d'une solution politique qui permet de **gérer les tensions et les inégalités au sein des institutions démocratiques, en réduisant, si possible, voire en éteignant, la violence étatique et ethnique.**) (Annexe 1 : Article 3)

Pour Salvador Millaleo, la Constitution est un instrument juridique capable de réduire les inégalités, mais aussi d'endiguer la violence ethnique et étatique qui s'exerce sur les Mapuche.

« Los derechos indígenas en el actual contexto reclaman nuestra participación directa. [...] Eliminar una constitución que no sólo nos negó, sino que aplicó en contra nuestra el terrorismo de estado, privatizó y mercantilizó la vida, dañó y sigue maltratando a nuestros territorios, es un imperativo político y ético ». [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : Les droits indigènes dans le contexte actuel nécessitent notre participation directe. [...] **Supprimer une constitution qui non seulement nous a niés, mais a également utilisé le terrorisme d'État contre nous, a privatisé et marchandisé la vie, a endommagé et continue d'endommager nos territoires, est un impératif politique et éthique.**) (Annexe 1 : Article 11)

Ici, la *Comunidad de Historia Mapuche* du Centre d'Études et de Recherches Mapuche avance qu'il est nécessaire que la Constitution pinochétiste soit abrogée. Pour ces historiens, cette dernière, héritée de la dictature, est non seulement un instrument de négation identitaire, mais aussi un cadre permettant une violence structurelle envers les Mapuche et leurs territoires. Il est donc impératif de participer à la rédaction du projet de Constitution pour rendre le cadre politique national plus respectueux des peuples autochtones, de leur existence, de leurs droits et de leurs territoires.

« Una vez más, estamos comenzando con el respaldo base de nuestros lamien (hermanos y hermanas) y con el newen (fuerza) de la Ñuque Mapu (madre tierra). Queremos lograr el reconocimiento constitucional de nuestro pueblo, porque si nos restamos van a seguir invisibilizando nuestras problemáticas ». [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : Une fois de plus, nous commençons avec le

soutien de base de nos lamien (frères et sœurs) et avec le newen (la force) de la Ñuque Mapu (mère Terre). **Nous voulons obtenir la reconnaissance constitutionnelle de notre peuple, car si nous nous abstenons, ils continueront à invisibiliser nos problématiques.**) (Annexe 1 : Article 22)

Dans sa prise de parole, Hilda Huenteo exprime qu'obtenir une reconnaissance constitutionnelle pour les Mapuche est un moyen de faire entendre leurs revendications et d'empêcher l'État de continuer de les nier.

« Durante toda su vida como estudiante le fue negada su primera lengua porque a cada lugar al que asistía nadie hablaba Mapuzugun y si lo hacían era para burlarse; el castellano era la lengua dominante, la lengua de la civilización. [...] En salud vivió la violencia obstétrica cuando fue madre, esto le recordó a todas las mujeres Mapuche Hablante de Mapuzugun que sufrieron de la peor manera la violencia obstétrica cuando acudían a un hospital público a dar a luz por no saber hablar español. Vivió de cerca junto a su familia el mal trato por no saber leer y no entender el castellano, las respuestas vacías que entregaban los médicos porque no entendían el Mapuzugun donde entregaban una y otra vez diagnósticos erróneos frente a las dolencias de los mayores. Problema que sigue ocurriendo en la actualidad ». [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : Tout au long de sa vie d'étudiante, **sa langue maternelle lui a été refusée**, car partout où elle allait, **personne ne parlait le mapuzugun et quand c'était le cas, c'était pour s'en moquer**. Le castillan était la langue dominante, la langue de la "civilisation". [...] Dans le domaine de la santé, elle a vécu la violence obstétricale lorsqu'elle est devenue mère. Cela lui a rappelé toutes **les femmes mapuches parlant le mapuzugun qui ont subi, de la pire des façons, cette violence lorsqu'elles se rendaient dans un hôpital public pour accoucher sans parler espagnol**. Elle a vu de près, avec sa famille, **les mauvais traitements liés à l'incapacité de lire ou de comprendre le castillan, les réponses creuses données par les médecins qui ne comprenaient pas le mapuzugun, et les diagnostics erronés répétés face aux douleurs des aînés**. Un problème qui persiste encore aujourd'hui.) (Annexe 1 : Article 25)

Dans la présentation biographique de Sofia Huenchumilla Marilao, il est mis en avant les violences morales et physiques causées par le manque de (re)connaissance de sa langue

natale, le mapudungun. Ainsi, elle souhaite porter dans le projet de nouvelle Constitution la revitalisation de cette langue afin d'améliorer la reconnaissance et la dignité des locuteurs mapudungun.

Ces différents exemples permettent de comprendre que l'espérance d'un changement est motrice de la participation à l'Assemblée constituante. Si cette aspiration au changement est clairement exprimée, elle est aussi donnée à voir dans les stratégies adoptées pour la représentation des Mapuche à l'Assemblée constituante.

Parmi les Mapuche en faveur de la participation à l'Assemblée constituante, il y avait des dissensions sur le plaidoyer que les Mapuche devaient porter pour le projet de nouvelle Constitution. L'article écrit par Fernando Pairicán sur une réunion qui a eu lieu à Koz-Koz, rassemblant 13 candidats mapuches, évoque des controverses autour de la pertinence de l'intégration du concept de plurinationalité dans la nouvelle Constitution chilienne (Annexe 1 : Article 31). Le rapport des différents discours à ce sujet témoigne d'une certaine plurivocalité chez les Mapuche désireux de participer à l'élaboration de la nouvelle Constitution. Bien que certains Mapuches n'aient pas été en faveur de la plurinationalité, il y a tout de même eu un consensus autour du fait de porter la proposition de la plurinationalité à l'Assemblée constituante, ainsi que l'écrit Pairicán « *el consenso era el camino de la Plurinacionalidad* » (Traduction libre : le consensus était la voie vers la plurinationalité) (Annexe 1 : Article 31). Ces discordances, qui n'empêchent pas d'aboutir à un accord, ne sont pas sans rappeler que les groupes sont des entités polyphoniques ou plurivocales, au sein desquelles il y a des voix dominantes et des voix marginalisées (McPhee, 2015). Ici la mise en retrait des détracteurs de la plurinationalité se fait au nom d'un projet commun, d'une position collective. L'objectif de ce rassemblement des candidats mapuches est d'établir une stratégie pour l'Assemblée constituante et les propositions pour lesquelles les candidats (si-élus) plaideront pour représenter le peuple Mapuche. On peut donc déduire que si des candidats acceptent de défendre des positions pour lesquelles ils n'étaient pas initialement favorables, c'est dans le but d'avoir une représentation mapuche unie derrière une seule voix, qui sera plus forte, et qui aura, par conséquent, plus de chances de se voir adoptée dans le texte constitutionnel. C'est donc un accent mis sur le collectif, le communautaire, pour avoir de meilleures chances d'obtenir des changements améliorant les conditions des Mapuche.

Ainsi, la volonté de participer à l'élaboration du nouveau cadre politique de l'État chilien est indissociable d'un désir de changement.

Dans cette section, il est mis en évidence que parmi les partisans de la participation des Mapuche à l'Assemblée constituante, on retrouve les marqueurs d'une conception de la participation qui doit servir à transformer l'État de l'intérieur.

Afin d'étudier si la réciproque est vraie, nous allons également comparer les conceptions de la rupture et de la résurgence avec les discours des Mapuche qui rejettent la participation constitutionnelle.

III. Un rejet de la participation à l'État y compris face à la possibilité de révision de la Constitution

A. Accepter une nouvelle Constitution, légitimer l'État colonisateur

Pour étudier la position des Mapuche opposés à la participation à l'Assemblée constituante, le premier point à relever est que ce n'est en aucun cas parce qu'ils sont satisfaits du système chilien et de la Constitution en vigueur. Au contraire, ils en sont très critiques, ainsi que l'exprime le communiqué d'un rassemblement de diverses communautés mapuches du secteur de Lincay, Pillumallin, Carehue, Rucañan, Licochewen, Nguenoco :

« Dejamos de manifiesto entonces que las opciones “APRUEBO Y RECHAZO el cambio constitucional,” no busca lesionar en lo más mínimo la hegemonía y poder que ha ostentado la derecha durante siglo en este territorio, todo está orquestado y pactado para que gane la opción del APRUEBO, sin embargo lo que se está aprobando es que los mismos que nos mintieron en el año 1989, deben ser quienes redacten la constitución, excluyéndonos por completo a los mapuche desde nuestros derechos alcanzados en la esfera de la comunidad internacional ». [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : Nous déclarons donc clairement que les options "J'APPROUVE ou JE REJETTE le changement constitutionnel" ne visent en rien à léser l'hégémonie et le pouvoir que la droite détient depuis des siècles sur ce territoire. Tout est orchestré et convenu pour que l'option J'APPROUVE l'emporte. Cependant, ce qui est en

réalité approuvé, c'est que ceux-là mêmes qui nous ont menti en 1989 doivent être chargés de rédiger la Constitution, en nous excluant totalement, nous les Mapuche, de nos droits acquis dans le cadre de la communauté internationale.) (Annexe 1 : Article 5)

Ces communautés verbalisent que ni l'adoption ni le rejet du changement constitutionnel ne viendront remettre en cause le pouvoir en place et les fondements de la politique chilienne. Cette même idée est aussi présente dans une déclaration des Communautés et *lofs* du territoire de Panguipulli, selon qui l'Accord pour la paix sociale et la nouvelle Constitution est un plébiscite manipulé, destiné à perpétuer les privilèges des dominants, sans répondre aux aspirations ni du peuple chilien ou ni des Mapuche (Annexe 1 : Article 26).

Ces prises de position permettent d'arguer que, selon ces perspectives, approuver la tenue d'un processus constitutionnel permettrait de légitimer une transition encadrée par les élites politiques traditionnelles chiliennes, qui, historiquement, ont exclu les Mapuche et nié leurs droits.

Ces paroles font écho à celles des penseurs de la théorie de la résurgence, selon lesquels participer aux institutions coloniales s'apparenterait à une légitimation du système raciste et contraignant qui est imposé aux peuples autochtones (Alfred, 2009), et que, quand bien même l'État reconnaîtrait plus de droits pour les peuples autochtones, les fondements de la domination ne seraient pas reconsidérés et la participation des autochtones resterait limitée par l'État (Coulthard, 2014, 26). Cette vision se retrouve aussi dans le discours des communautés mapuches de la *resistencia Malleco* :

*« El desarrollo del trawun, tuvo por objeto analizar el escenario político actual, dónde se aproximan elecciones políticas y en la cual existe **una gran variedad de candidatos mapuche compitiendo por los diferentes cupos, alcaldía, concejalía, gobernadores, especialmente a los escaños reservados y que, según su propaganda, dicen representar al pueblo mapuche. Lo que a nuestro rakiduum representa una abierta, clara y específica amenaza a nuestro derecho y ejercicio fundamental de la libre determinación. Estos candidatos están abiertamente fuera, lejanos a los principios y lineamientos políticos, culturales que desarrollan día a día las comunidades de la resistencia de Malleco. Por lo anterior expresamos nuestro rotundo rechazo a todos los candidatos mapuche que se encuentran buscando un cupo en estas elecciones, con***

esto solo vienen a justificar la expresión colonial de los escaños reservados ». [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : Le développement du *trawun* (un type de réunion mapuche) avait pour objectif d'analyser le contexte politique actuel, dans lequel approchent des élections politiques où une **grande variété de candidats mapuche se présentent pour différents postes : mairies, conseils municipaux, gouverneurs, et surtout pour les sièges réservés, et qui, selon leur propagande, prétendent représenter le peuple mapuche.** Selon notre *rakiduam* (notre pensée/vision en mapudungun), cela constitue une **menace claire, directe et précise envers notre droit fondamental à l'exercice de l'autodétermination.** Ces candidats sont manifestement éloignés des principes et des lignes politiques et culturelles que développent au quotidien les communautés de résistance de Malleco. C'est pourquoi nous exprimons notre **refus catégorique de tous les candidats mapuches** qui cherchent à obtenir un siège à ces élections. Leur **seule fonction est de justifier l'expression coloniale des sièges réservés.**) (Annexe 1 : Article 33)

Effectivement, les communautés mapuches de la *resistencia Malleco* formulent cette idée selon laquelle les représentants mapuches, en participant via les sièges réservés, accepteraient de s'exprimer selon les règles de l'État chilien et justifieraient donc le cadre colonial imposé aux Mapuche. Le rejet de la participation mapuche se fait donc au nom du refus de légitimer les institutions coloniales. Ce discours affirme de façon constitutive que ces candidats mapuches ne sont pas des représentants légitimes : c'est une expression au nom des communautés en résistance pour dire que ces candidats ne représentent ni leur culture, ni leur vision politique. Par ce discours, les Mapuche désirant participer à l'Assemblée constituante sont constitués comme illégitimes, et leur potentiel représentatif est ainsi nié. Cette idée est aussi soulignée dans l'article que Pairicán écrit pour *The Clinic* (Annexe 1 : Article 31). Pour la *Coordinadora Arauco-Malleco* et d'autres groupes opposés à l'Assemblée constituante, boycotter les sièges réservés pour les Mapuche et ne pas voter pour les représentants dans l'Assemblée constituante est une façon de démontrer que la participation à la politique étatique n'est pas une option envisagée par les Mapuche et que le seul chemin vers la libération du peuple Mapuche passe par la résistance territoriale et la violence politique. Ces discours refusent l'institutionnalisation pour affirmer une autre manière d'exister politiquement. Cette affirmation de l'illégitimité des représentants mapuches à l'Assemblée constituante rappelle la distinction, observée et critiquée par Lightfoot (2020, p. 158), que les penseurs de la résurgence opèrent entre les

Autochtones « authentiques » et les autres. Cette distinction est particulièrement visible dans la critique virulente à l'égard des Mapuche membres de partis politiques (Annexe 1 : Article 33).

La citation ci-dessus met en exergue qu'outre le manque de représentativité des candidats constituants et la participation à la légitimation des institutions coloniales, ils constituent aussi une « menace claire, directe et précise envers [le] droit fondamental à l'exercice de l'autodétermination » (Annexe 1 : Article 33). Cette phrase est pratiquement similaire à la pensée de Diabo, penseur de la résurgence, selon qui la participation politique étatique nuit « aux efforts d'autodétermination de leurs communautés » (Gauthier, 2022, p. 44). Cela permet aussi de comprendre que les positions opposées à la participation au projet de nouvelle Constitution sont adoptées selon une grille de lecture autodéterministe.

B. Une nouvelle Constitution qui ne permet pas une autodétermination en rupture avec l'État

D'après l'étude de Fernando Pairicán, le Mouvement Mapuche au Chili de 1990 à 2013 est fondamentalement autodéterministe. De 2019 à 2021, les Mapuche qui refusent la participation à l'élaboration d'une nouvelle Constitution chilienne s'inscrivent toujours dans cette mouvance (Pairicán, 2014). En effet, sur les 6 publications présentant un positionnement défavorable à la participation à l'Assemblée constituante, toutes rapportent un projet autodéterministe et de libération du peuple Mapuche (Annexe 1 : Articles 5, 16, 17, 26, 31, 33).

« Los lof y comunidades del territorio de Panguipulli, abajo firmantes; examinando el actual escenario del proceso hacia una Nueva Constitución, y consecuentes con nuestros principios de libre determinación como pueblo Mapuche, declaramos y manifestamos lo siguiente : ». [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : Les lof et communautés du territoire de Panguipulli, soussignés, après avoir examiné la situation actuelle du processus vers une nouvelle Constitution, et **en cohérence avec nos principes d'autodétermination en tant que peuple Mapuche**, déclarons et exprimons ce qui suit :) (Annexe 1 : Article 26)

Ce paragraphe est introductif à la déclaration des *lof* et communautés du territoire de Panguipulli. Il rappelle que leur objectif est l'autodétermination et que leur prise de position est donc entièrement motivée par ce principe.

Par ailleurs, il apparaît que cette autodétermination n'est pas perçue comme atteignable par une nouvelle Constitution et par la négociation avec l'État et la classe politique chilienne.

De fait, beaucoup de discours s'opposent à la négociation avec les pouvoirs en place et la classe politique chilienne.

« Nuestro sector territorial e ideológico que sabe de detenidos desaparecidos, de torturas, de exilio, vejámenes y de despojo, considera un imperativo ético moral irrenunciable no silenciar crímenes de lesa humanidad, ante ello, denunciamos con todas nuestras fuerzas que la mesa de “El acuerdo por la paz Social y la Nueva Constitución,” viene a sepultar y promover la impunidad dejando sin castigo a los culpables y sin reparación a las víctimas movilizadas por democracia efectiva durante el mes de octubre del 2019 conocida como el estallido social en chile » [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : Notre secteur territorial et idéologique, qui connaît les disparitions forcées, la torture, l'exil, les violences et le dépouillement, considère comme un **impératif éthique et moral inaliénable de ne pas taire les crimes contre l'humanité**. En ce sens, nous dénonçons de toutes nos forces que la table de **“l'Accord pour la paix sociale et la nouvelle Constitution”** vient enterrer ces crimes et promouvoir l'impunité, en laissant les coupables sans sanction et sans réparation pour les victimes, mobilisées pour une démocratie effective durant le mois d'octobre 2019, connu comme la révolte sociale au Chili.) (Annexe 1 : Article 5)

Les communautés mapuches du secteur de Lincay, Pillumallin, Carehue, Rucañan, Licochewen, Nguenoco craignent que l'accord pour la nouvelle Constitution ne relègue au passé les crimes commis contre les Mapuche, sans qu'il y ait eu de justice et de réparation. Sous cet angle, la volonté de l'État chilien d'améliorer les relations avec les Mapuche est questionnable. Ces communautés affirment d'ailleurs plus loin dans leur communiqué qu'elles pensent que les Mapuche sont assez organisés politiquement pour

atteindre une autonomie idéologique, territoriale et culturelle sans avoir à passer par une Constitution politique considérée comme frauduleuse.

*« Debemos insistir que la asamblea constituyente, nació en la lucha de las calles el 18 de octubre de 2020, la independencia Mapuche el 23 de diciembre de 1598, de esta forma la discusión constituyente debe darse en las calles, en las asambleas del movimiento social, **fuera de toda esfera de control e influencia de los partidos neoliberales que han traído la marginalidad, la deuda y la destrucción del medio ambiente** ».* [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : Nous devons insister sur le fait que l'Assemblée constituante est née de la lutte dans les rues le 18 octobre 2020, tout comme l'indépendance mapuche le 23 décembre 1598. Ainsi, la discussion constitutionnelle doit avoir lieu dans les rues, dans les assemblées du mouvement social, **en dehors de toute sphère de contrôle et d'influence des partis néolibéraux, responsables de la marginalisation, de l'endettement et de la destruction de l'environnement.**) (Annexe 1 : Article 16)

Pour la *Comunidad Mapuche Autónoma Temucuicui*, la participation au processus constitutionnel est inconcevable puisqu'elle se déroule dans le cadre institutionnel et donc sous l'influence de partis qui ont toléré et contribué à la marginalisation et à la paupérisation des Mapuche, ainsi qu'à la destruction de l'environnement. On comprend que pour la *Comunidad Mapuche Autónoma Temucuicui*, la négociation avec ces entités ne peut pas aboutir à une issue favorable et respectueuse des Mapuche.

« Los escaños reservados son la vía de la participación en el poder del Estado, en este caso el poder legislativo, pero no la vía del autogobierno de Wallmapu, el País Mapuche, en el marco de un estatuto de autonomía. Para mí, más allá de la representación mapuche en la Constituyente, la cuestión central que se plantea con la nueva Constitución no son los escaños reservados, sino la descentralización del Estado. Y, junto con la descentralización, una nueva ley de partidos políticos, que permita la creación de partidos con base en una sola región ». [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : **Les sièges réservés sont une voie de participation au pouvoir de l'État, en l'occurrence au pouvoir législatif, mais ce n'est pas la voie de l'autogouvernement du Wallmapu**, le pays mapuche, dans le cadre d'un statut d'autonomie. Pour moi, au-delà de la représentation mapuche dans la Constituante, la question centrale soulevée par la nouvelle

Constitution n'est pas celle des sièges réservés, mais celle de la décentralisation de l'État. Et, avec cette décentralisation, la nécessité d'une nouvelle loi sur les partis politiques, permettant la création de partis fondés dans une seule région.) (Annexe 1 : Article 17)

Interrogé par le média *The Clinic*, Viktor Naqill souligne que les sièges réservés sont une façon de participer au pouvoir de l'État, mais que cela ne permet pas d'atteindre l'objectif d'autonomie du Wallmapu. Par ailleurs, Viktor Naqill explique que, quand bien même la nouvelle Constitution serait adoptée et reconnaîtrait la plurinationalité du Chili, ce ne serait qu'une avancée minime pour les Mapuche : rien ne changera dans les faits si les Mapuche n'ont pas leur propre pays :

« *Si el Estado plurinacional significa el reconocimiento al pueblo mapuche, pero no al país mapuche, su alcance será mínimo. [...] El reconocimiento real de un pueblo, por su parte, siempre significa el reconocimiento de su país* » (Traduction libre : Si l'État plurinational signifie la reconnaissance du peuple mapuche, mais non celle du pays mapuche, sa portée sera minimale. [...] La reconnaissance réelle d'un peuple implique toujours la reconnaissance de son pays) (Annexe 1 : Article 17)

De façon résumée et succincte, un tract de la *Coordinadora Arauco Malleco* soutient cette idée que ni les sièges réservés, ni la plurinationalité ne sont les voies à emprunter pour atteindre l'autonomie : « *Ni escaños reservados ni plurinacionalidad. Avanzamos hacia la Liberación Nacional Mapuche.* » (Traduction libre : Ni sièges réservés, ni plurinationalité. Nous avançons vers la libération nationale Mapuche.) (Annexe 1 : Article 31).

Ce faisceau de discours montre bien que l'autodétermination n'est pas envisagée par la « voie de la politique » et par la reconfiguration des formes de cohabitation au sein de l'État. L'autonomie est plutôt perçue comme accessible par la « voie de la rupture ».

Cette rupture est conçue comme atteignable par la revitalisation de la culture mapuche et la lutte.

C. La lutte et la culture Mapuche pour rompre avec l'État

Si ces Mapuche refusent la participation à l'Assemblée constituante, et qu'ils perçoivent cette dernière comme inutile, voire dangereuse, ils proposent un autre chemin pour atteindre leur objectif politique d'autodétermination : la lutte et la revitalisation de la culture mapuche.

Dans 5 des 6 publications, on retrouve une promotion de la lutte et de la violence politique pour rompre avec l'État.

« En ese contexto, anunciamos movilización de restitución territorial, de recuperaciones de nuestras tierras en el sector y expulsión del extractivismo forestal ». [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : Dans ce contexte, **nous annonçons une mobilisation pour la restitution territoriale, la récupération de nos terres dans le secteur et l'expulsion de l'extractivisme forestier.**) (Annexe 1 : Article 5)

Les communautés mapuches du secteur de Lincay, Pillumallin, Carehue, Rucañan, Licochewen, Nguenoco, après avoir annoncé que la liberté mapuche était un droit inaliénable, annoncent de nouvelles mobilisations dans le but de récupérer des terres. Qui plus est, cet article est signé « *MARRI CHI WEU* », un cri de guerre en mapudungun qui pourrait se traduire par « Dix fois nous vaincrons », ancrant ainsi leur communiqué dans une dimension de lutte.

« Pero nosotros creemos que la liberación y la dignidad Mapuche, se logran en la lucha del Lof, en la reconstrucción y deconstrucción cultural y social; en cortar toda amarra de subordinación y asistencialismo del Estado, debemos reconstruir el tejido social Mapuche fuera de toda instancia creada por el poder neoliberal para el poder neoliberal, es decir, por quienes han saqueado y desangrado al pueblo Mapuche ». [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : Mais nous croyons que **la libération et la dignité Mapuche se réalisent dans la lutte du Lof, dans la reconstruction et la déconstruction culturelle et sociale ; en coupant toute attache de subordination et d'assistanat de l'État, nous devons reconstruire le tissu social Mapuche en dehors de toute instance créée par le pouvoir néolibéral pour le pouvoir néolibéral, c'est-à-dire par ceux qui ont pillé et saigné le peuple Mapuche.**) (Annexe 1 : Article 16)

Ici, la rupture avec l'État est préconisée par la *Comunidad mapuche Autónoma Temucuicui* et le moyen d'action envisagé pour arriver à cette rupture, source de libération et de dignité du peuple Mapuche, est la lutte.

Cette idée de lutte est aussi rapportée par l'article dans lequel Pairicán parle de la réunion organisée par la *Coordinadora Arauco-Malleco* à Los Pastales à Chol-Chol. Les communautés présentes ont affirmé que la résistance, l'autodéfense, la récupération des terres et le contrôle territorial devaient être la stratégie à adopter pour atteindre l'autonomie et faire progresser les droits des Mapuche (Annexe 1 : Article 31). Cet article précise que cette réunion s'est déroulée sur un domaine sur lequel la communauté Renaco-Pastales exerce un processus de contrôle territorial. Dans un autre communiqué, il est précisé que les *comunidades Mapuches en resistencia de Malleco* s'étaient auto-convoquées sur un autre domaine, sujet à un processus de récupération territoriale par une communauté mapuche :

*« El día de hoy domingo 28 de marzo del presente año, las comunidades en resistencia de Malleco **nos hemos auto convocados en el fundo Santa Lucia de propiedad del colono usurpador Sergio Meyer, que actualmente se encuentra en proceso de recuperación territorial y demandado por la comunidad mapuche Leufu Chanco de la zona de Victoria, fundo que en las últimas semanas han sido centro de desalojo y hostigamiento por la policía militarizada** ».* [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : En ce dimanche 28 mars de l'année en cours, les communautés en résistance de Malleco **nous sommes auto-convoquées sur le domaine de Santa Lucía, propriété du colon usurpateur Sergio Meyer, actuellement en cours de récupération territoriale et revendiqué par la communauté mapuche Leufu Chanco de la région de Victoria, un domaine qui, ces dernières semaines, a été le théâtre d'expulsions et de harcèlement de la part de la police militarisée.**) (Annexe 1 : Article 33)

Organiser ces réunions sur des terres en cours de récupération et inscrire ce choix dans la déclaration publique à l'issue de cet événement est une façon de performer le discours de résistance, de lutte et d'affirmer la violence politique.

Cette dimension guerrière est aussi justifiée par un narratif. Selon Cooren, dans les discours, les narratifs permettent d'organiser, de contextualiser et de légitimer les actes et leurs acteurs (McPhee, 2015, p. 317). Dans les discours des communautés opposées à la participation à

l'Assemblée constituante et favorables à la lutte comme voie d'action vers l'autonomie, l'histoire et le passé de la résistance mapuche sont mobilisés pour justifier leur conception.

*« Debemos recordar que el pueblo Mapuche tras derrotar a los invasores españoles en Curalaba el 23 de diciembre de 1598, y la destrucción total de los poblados desde Angol hasta Valdivia obligo a los invasores a adoptar los Parlamentos como instancias de negociación política, económica y cultural hasta la creación de la República de Chile en 1818. **El pueblo Mapuche gracias a la resistencia y el sacrificio de muchos, logro obtener y conservar la soberanía territorial desde el rio Bio-bio hasta el rio Cruces incluyendo las pampas del este (actual Argentina), lo que se transforma en una gran extensión de territorio que logran controlar los mapuche, solo menor en superficie en América del Sur al pueblo Inca. Durante los siglos XVII y XVIII la sociedad Mapuche posee gran cantidad de ganado, superior según muchos autores a los que poseen el Reino de Chile, les permite comercializar y, sobre todo; poseer una vida libre fuera toda opresión colonial** ».* [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : Nous devons rappeler que le peuple Mapuche, après avoir vaincu les envahisseurs espagnols à Curalaba le 23 décembre 1598, et la destruction totale des villages depuis Angol jusqu'à Valdivia, obligeant les envahisseurs à adopter les Parlements comme instances de négociation politique, économique et culturelle, jusqu'à la création de la République du Chili en 1818. **Le peuple Mapuche, grâce à la résistance et au sacrifice de nombreux individus, réussit à obtenir et à conserver la souveraineté territoriale depuis le fleuve Bio-bio jusqu'au fleuve Cruces, y compris les pampas de l'est (actuelle Argentine), ce qui représente une grande étendue de territoire contrôlée par les Mapuche,** seulement inférieure en superficie en Amérique du Sud à celle du peuple Inca. Au XVII^e et XVIII^e siècle, la société Mapuche possède une grande quantité de bétail, supérieure selon de nombreux auteurs à celle du Royaume du Chili, ce qui lui permet de commercer et, surtout, de mener une vie libre, à l'abri de toute oppression coloniale.) (Annexe 1 : Article 16)

Ainsi que cet extrait en témoigne, la *Comunidad mapuche Autónoma Temucuicui* rappelle l'histoire de lutte et d'indépendance du peuple Mapuche, et sa souveraineté sur son territoire. D'une part, cela renvoie à la rhétorique vindicative qui est véhiculée par les penseurs de la résurgence, miroitant un passé révolu (Lightfoot, 2020, 157). D'autre part, ce narratif ancre

complètement l'histoire des Mapuche dans une histoire de lutte et de résistance, pour une vie libérée des oppressions coloniales et donc sur un territoire souverain.

Ce narratif se retrouve aussi dans la façon dont la tradition est mobilisée. Dans les discours, il y a une mise en avant de l'identité mapuche et une volonté de revitaliser les formes d'organisation, les autorités, la politique et la culture mapuche. Dans cette volonté de « mapuchisation », la dimension guerrière de l'identité mapuche est mise en avant.

*« Nuestras comunidades mapuche continuarán ejerciendo el derecho a la libre determinación y la autonomía del pueblo mapuche, **reconstruyendo el Wallmapu, fortaleciendo las propias políticas mapuche como el nutram, el koyantun, se continuará reconstruyendo el itxofil mogen**, luchando contra el poder económico inserto en el territorio mapuche y el Estado que los ampara, utilizando diferentes estrategias con la finalidad de **continuar con más fuerza la lucha por el control territorial de nuestras tierras antiguas. Es así que reivindicamos como verdaderos líderes políticos, y representantes del pueblo mapuche a todas nuestras Autoridades Tradicionales que se encuentran presente y desarrollando la lucha por la tierra y territorio, especialmente a nuestros weichafe quienes resguardan diariamente nuestras comunidades y el control territorial** ». [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : Nos communautés mapuches continueront à exercer le droit à l'autodétermination et à l'autonomie du peuple mapuche, en **reconstruisant le Wallmapu, en renforçant les propres politiques mapuches telles que le nutram, le koyantun, et en continuant à reconstruire l'itxofil mogen**, en luttant contre le pouvoir économique implanté sur le territoire mapuche et l'État qui le soutient, en **utilisant différentes stratégies dans le but de poursuivre avec encore plus de force la lutte pour le contrôle territorial de nos terres ancestrales. Ainsi, nous revendiquons comme véritables leaders politiques et représentants du peuple mapuche toutes nos Autorités Traditionnelles qui sont présentes et développent la lutte pour la terre et le territoire, en particulier nos weichafe qui protègent quotidiennement nos communautés et le contrôle territorial.**) (Annexe 1 : Article 33)*

Dans cette déclaration, il y a bien une intention des *Comunidades Mapuche en resistencia de Malleco* de revitaliser les politiques traditionnelles mapuches, mais il y a aussi une

consécration des autorités guerrières traditionnelles et en particulier de la figure du *weichafe*, présentée comme le vrai représentant du peuple Mapuche.

*« Asistir a las instancias de los “escaños reservados”, es aceptar instalarse dentro del corral, desconociendo la lucha actual que se sostiene en la recuperación y control del territorio, lo que ha costado la libertad de muchos y la vida de nuestros **weichafe** como Alex Lemun, Jaime Mendoza Collio, Matias Catrileo y Camilo Catrillanka, asesinados solo por querer ser Mapuche libres ».* [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : Participer aux dispositifs des “sièges réservés”, c’est accepter de s’installer dans l’enclos, en reniant la lutte actuelle pour la récupération et le contrôle du territoire, une lutte qui a coûté la liberté de nombreux camarades, et la vie de nos **weichafe** tels qu’Alex Lemún, Jaime Mendoza Collio, Matías Catrileo et Camilo Catrillanka, assassinés simplement pour avoir voulu être des Mapuche libres.) (Annexe 1 : Article 16)

Dans ce communiqué de la *Comunidad mapuche Autónoma Temuicui*, on constate que ces figures ancestrales sont revendiquées par les Mapuche qui participent aux actions de lutte et de contrôle de territoire, qualifiés de *weichafe*.

La lutte est donc centrale dans la façon dont ces Mapuche conçoivent leur participation politique, à la fois intégrée dans les discours et justifiée par des narratifs inscrivant historiquement le peuple Mapuche dans une démarche guerrière.

Ainsi, cette partie permet de voir qu’il y a beaucoup de recoupement entre la vision des Mapuche qui rejettent l’Assemblée constituante et la position des penseurs de la résurgence et des Mapuche adeptes du courant de la rupture politique. En effet, les détracteurs du processus constituant sont en faveur d’un projet d’autodétermination qui passe par la rupture et le rejet de l’État, en utilisant comme moyen d’action la violence politique.

IV. Une dichotomie « par la politique » / « par la rupture » à nuancer : l’existence d’un continuum dans les façons de concevoir la participation politique

A priori, la division entre les partisans et les détracteurs de la participation à l'Assemblée constituante chez les Mapuche semble correspondre à la division entre les Autochtones qui rejettent l'État et ceux qui adoptent une stratégie de transformation de l'État de l'intérieur. En effet, chacun des deux camps est imprégné de nombreux marqueurs de ces deux grandes conceptions de la participation politique chez les Autochtones. D'ailleurs, dans les discours étudiés dans ce corpus, on retrouve ceux des représentants emblématiques du courant « par la politique » et « par la rupture » du Mouvement Mapuche. Sans grande surprise, l'*Identidad Territorial Lafkenche* prend cause pour la participation au processus constituant tandis que la *Coordinadora Arauco Malleco* est dans une position réfractaire à ce projet. Cela permet d'attester que ces 2 conceptions se retrouvent aussi autour du débat sur la possibilité de participer à l'Assemblée constituante, qui devient donc un objet de controverse au sein des Mapuche. Néanmoins, l'étude attentive des discours porte à penser qu'il serait pertinent de remettre en cause cette dichotomie.

Parmi les partisans de la Convention constituante, certains sont aussi favorables à la lutte et à une autonomie Mapuche qui rompe avec l'État.

« Valoramos las críticas de nuestras hermanas y hermanos Mapuche y chilenos/as a este proceso constitucional y apoyamos la continuidad de la lucha por la autodeterminación de los Pueblos. [...] Reconocemos y valoramos que en el pueblo Mapuche hay voces que señalan que este proceso constituyente en Chile es una nueva farsa. Los argumentos que tienen son validos y son parte de la diversidad política que existe en Wallmapu. Sus argumentos además se basan en ir construyendo autonomía e independencia en nuestras comunidades. Esta postura no es incompatible, creemos, con lo que está ocurriendo en Chile y con las demandas que Mapuexpress ha mantenido de manera permanente respecto a la libre determinación y defensa de los derechos colectivos de los Pueblos Indígenas, pero también el compromiso de apoyar las luchas por la emancipación y autodeterminación de todos los pueblos. [...] De igual forma llamamos al Pueblo Mapuche a continuar la lucha permanente desde las comunidades, organizaciones y familias por nuestra autodeterminación política y defensa de nuestros derechos colectivos en los ámbitos, sociales, culturales económicos y políticos, y la necesidad urgente de defender la naturaleza, la ñuke mapu, nuestros ecosistemas espirituales ».
[C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : (Traduction libre : Nous **valorisons**

les critiques de nos sœurs et frères Mapuche et Chiliens à l'égard de ce processus constitutionnel, et nous soutenons la poursuite de la lutte pour l'autodétermination des peuples. [...] Nous reconnaissons et apprécions qu'au sein du peuple Mapuche, certaines voix considèrent que ce processus constituant au Chili est une nouvelle farce. Leurs arguments sont valables et font partie de la diversité politique existant au sein du Wallmapu. De plus, ces arguments reposent sur la construction progressive de l'autonomie et de l'indépendance dans nos communautés. Cette position, croyons-nous, n'est pas incompatible avec ce qui se passe actuellement au Chili ni avec les revendications que *Mapuexpress* a toujours portées en faveur de l'autodétermination et de la défense des droits collectifs des peuples autochtones, ainsi qu'avec l'engagement de soutenir les luttes pour l'émancipation et l'autodétermination de tous les peuples. [...] De la même manière, nous appelons le Peuple Mapuche à poursuivre la lutte constante, depuis les communautés, les organisations et les familles, pour notre autodétermination politique et la défense de nos droits collectifs dans les domaines social, culturel, économique et politique, ainsi que pour l'impératif urgent de protéger la nature, la ñuke mapu (la Terre Mère), nos écosystèmes spirituels.)

Dans ces déclarations, le Collectif éditorial du *Mapuexpress* appelle à continuer la lutte pour l'autodétermination du peuple Mapuche. Ses membres comprennent les positions des Mapuche qui sont critiques de ce processus constitutionnel et qui le refusent au nom de l'autodétermination et de la liberté du peuple Mapuche. Cependant, pour ce collectif, la lutte pour l'autodétermination est compatible avec le soutien du processus constituant. Il appelle à voter pour la Convention constitutionnelle, qui ne règlera pas le problème profond qui est la domination d'un modèle « colonial-patriarcal-capitaliste-néolibéral » (Annexe 1 : Article 6). Même s'il y a un processus d'élaboration d'une nouvelle Constitution pour le Chili, le Collectif éditorial du *Mapuexpress* souhaite que les Mapuche élaborent une Constitution mapuche :

« Desde Mapuexpress, Pu Peñi, Pu Lagmien, ka Wenuy, llamamos a apoyar este proceso Constituyente, pero también llamamos a un Pewma Constituyente, para luego pensar y trabajar por nuestra futura Constitución Mapuche ». [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : Depuis *Mapuexpress*, *pu peñi* (frères mapuches), *pu lagmien* (nos sœurs mapuches) et *wenuy* (alliés non-Mapuches), nous appelons à soutenir ce processus constituant, mais nous appelons

également à un Pewma Constituant, afin de pouvoir ensuite imaginer et travailler à notre future Constitution Mapuche.) (Annexe 1 : Article 6)

Appeler à soutenir le processus constituant, mais aussi plaider pour une Constitution mapuche, sachant que « seul l'État a une Constitution » (Simonian-Gineste, 2020, p. 33) montre que ce groupe est en faveur de l'avènement d'un État Mapuche. Ces extraits de leur communiqué mettent en avant que, pour le Collectif éditorial du *Mapuexpress*, il est possible d'adopter une stratégie mixte, alliant la voie de la politique et la voie de la rupture, avec comme objectif d'agir par tous les moyens possibles pour l'autodétermination du peuple Mapuche.

Cette vision de multiplication des stratégies utilisées pour aboutir à la libération du peuple Mapuche est partagée par d'autres groupes comme la *Comunidad de Historia Mapuche* :

« Es importante mirar crítica y propositivamente el momento que se transita, promoviendo la unidad entre las diversas expresiones de nuestro Pueblo, valorando y reforzando los esfuerzos por buscar salidas a la situación colonial histórica y actual sin abandonar la única práctica que ha dado resultado, nuestra movilización, descolonizadora tras un horizonte libredeterminista ». [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : Il est important de porter un regard critique et constructif sur la période que nous traversons, en promouvant l'unité entre les diverses expressions de notre peuple, **en valorisant et en renforçant les efforts visant à trouver des issues à la situation coloniale, tant historique qu'actuelle, sans pour autant abandonner la seule pratique qui a porté ses fruits : notre mobilisation, décolonisatrice et orientée vers un horizon d'autodétermination.**) (Annexe 1 : Article 11)

Ces académiques mapuches considèrent ainsi qu'il est important de participer au processus constituant si cela est fait dans le but d'atténuer les effets de la situation coloniale imposée aux Mapuche et d'améliorer leurs droits. Pour autant, ils insistent sur le fait que la lutte décolonisatrice est indiquée pour atteindre l'autodétermination des Mapuche. Ils ne manifestent pas de contre-indication à utiliser ces deux modes d'action pour avancer vers la liberté du peuple Mapuche.

Cette vision, qui reconnaît la coexistence et la complémentarité de différentes stratégies en vue de l'autodétermination du peuple Mapuche, s'observe également lors de la réunion convoquée par le Parlamento de Koz Koz. La *Machi* Francisca Linconao, candidate à la

constituante, revendique son soutien à la communauté *Lof Llazcawe* qui exerce un contrôle territorial, et affirme que les processus de récupération des terres appartenant aux Mapuche sont un droit légitime (Annexe 1 : Article 30). Ainsi, bien que la *Machi* participe à la voie institutionnelle pour représenter les intérêts des Mapuche, elle conçoit la lutte et la violence politique comme des formes légitimes d'expression et de réalisation des revendications du peuple Mapuche.

Un autre exemple de la cohabitation de la logique guerrière avec la volonté de participer au processus est exprimé par les autorités ancestrales du *Ngizol Ngulam* et du *futxa Willimapu* :

« Ñizol Ngulam tiene por principios y valores fortalecer y hacer rebrotar las formas ancestrales de organización del Pueblo Nación Mapuche, con la viva intención de complementar y apoyar las diversas formas de lucha y organización que conviven en nuestra Futxa Willimapu (gran territorio del sur) con quienes convergemos en una sola y gran lucha por la defensa y reivindicación de los derechos ancestrales, consuetudinario autonómicos y territoriales de nuestro Pueblo Nación. Ngizol Ngulam en alianza con el territorio de la Futxa Wapi Chilwue, han acordado estratégicamente ser representados en el Proceso de Convención de Constituyes por nuestra Langmien HILDA DEL CARMEN GUENTEO GUENTEO, integrante de la Comunidad Histórica y Autónoma Hueque-Trumao, junto al Peñi -Longko ERIC VARGAS QUINCHAMAN, Autoridad Ancestral del Willimapu, a quienes se les han encomendado la misión como Hijos de la Nuke Mapu para representarnos en este momento histórico de Parlamentar en conjunto con nuestro WUENUT (Amigos No Mapuches) para converger en un Nuevo Ordenamiento Socio Político, que incorporen la defensa y reivindicación de los derechos colectivos de Pueblo Nación Mapuche Williche ». [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : **Ñizol Ngulam a pour principes et valeurs de renforcer et de faire renaître les formes ancestrales d'organisation du Peuple Nation Mapuche, avec l'intention profonde de compléter et de soutenir les diverses formes de lutte et d'organisation qui coexistent dans notre Futxa Willimapu (grand territoire du Sud), avec celles et ceux avec qui nous convergeons dans une seule et grande lutte pour la défense et la revendication des droits ancestraux, coutumiers, autonomes et territoriaux de notre Peuple Nation. Ñizol Ngulam, en alliance avec le territoire**

de Futxa Wapi Chilwue, **ont convenu stratégiquement d’être représentés dans le processus de la Convention constituante** par notre Langmien HILDA DEL CARMEN GUENTEO GUENTEO, membre de la Communauté Historique et Autonome Hueque-Trumao, aux côtés du Peñi-Longko ERIC VARGAS QUINCHAMAN, Autorité Ancestrale du Willimapu. À ces derniers a été confiée la mission, en tant qu’enfants de la Nuke Mapu (Terre-Mère), de nous représenter en ce moment historique de délibération avec notre Wuenut (alliés non mapuches), afin de converger vers un Nouvel Ordre Socio-Politique qui intègre la défense et la revendication des droits collectifs du Peuple Nation Mapuche Williche.) (Annexe 1 : Article 23)

Ce texte formule que, de manière générale, le *Ñizol Ngulam* est en faveur de la lutte et des actions de récupération territoriale. Toutefois, face à la possibilité de participer à l’écriture de la nouvelle Constitution chilienne, le *Ñizol Ngulam* a fait le choix stratégique de consentir à une représentation dans ce processus. On peut déduire que le moment constitutionnel a amené les autorités du *Ñizol Ngulam* à redéfinir leur stratégie d’engagement politique pour intégrer à leur lutte la participation à la rédaction du nouveau cadre politique de l’État chilien. Ce groupe reste convaincu du bien-fondé de la stratégie de lutte pour atteindre l’autodétermination, et le signifie en signant le communiqué « *Marri chiweu* » et « *Amulepe a un futxa weichan* », des cris guerriers mapuches appelant à continuer la grande lutte Mapuche.

Ainsi, la stratégie de participation à l’écriture constitutionnelle, pour les Mapuche, peut se combiner à une stratégie vindicative et de lutte dont l’objectif final reste une autodétermination du peuple Mapuche hors de l’État colonisateur.

Bien que le camp des Mapuche opposés à la participation à l’Assemblée constituante semble plus radical et n’adhérer qu’à une stratégie de rupture par la violence politique, certaines positions sont tout de même plus nuancées.

*« Por cuanto nuestra comunidad, aclara que siendo **la sociedad Mapuche diversa y heterogénea, cada cual hace lo que legítimamente cree correcto, pero nosotros creemos que la liberación y la dignidad Mapuche, se logran en la lucha del Lof, en la reconstrucción y deconstrucción cultural y social** ». [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : Notre communauté tient à préciser que, **la société mapuche étant diverse et hétérogène, chacun agit selon ce qu’il estime***

légitimement juste, mais nous croyons que la libération et la dignité Mapuche se conquièrent dans la lutte du Lof, à travers un processus de reconstruction et de déconstruction culturelle et sociale.) (Annexe 1 : Article 16).

Dans son communiqué, la *Comunidad mapuche Autónoma Temucuicui* estime que son engagement politique ne doit pas passer par la participation à la constituante mais doit se faire par la lutte et la revitalisation de la culture mapuche. Pour autant, cette communauté n'essaie pas d'imposer sa vision. Elle reconnaît que la société mapuche est diverse et accepte qu'il en découle plusieurs conceptions de la participation politique. Une critique que Lightfoot adresse aux autochtones adeptes de la théorie de la résurgence est le manque de considération de la complexité des identités et des pratiques des individus autochtones (Lightfoot, 2020). Cette remontrance ne peut pas être faite à la *Comunidad mapuche Autónoma Temucuicui* qui, bien que ne considérant pas que ce soit la bonne stratégie, accepte et ne dénigre pas le fait que certains Mapuche souhaitent participer au processus constituant. Un raisonnement analogue se retrouve dans la déclaration publique des communautés et organisations mapuche de Panguipulli :

« Respecto a candidaturas mapunche: queda a decisión personal, el apoyo a constituyente mapunche, que sean legítimos representantes de los territorios, consecuentes con las demandas de nuestro pueblo, conscientes de la necesidad de establecer un sistema de alianzas que represente un mandato vinculante a los derechos que impulsan las diferentes organizaciones del pueblo mapunche ». [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : Concernant les candidatures mapuches : **le soutien à des constituant mapuches relève d'une décision personnelle, à condition qu'il s'agisse de représentant·es légitimes des territoires, cohérent·es avec les revendications de notre peuple, et conscient·es de la nécessité d'établir un système d'alliances représentant un mandat contraignant en faveur des droits portés par les différentes organisations du peuple mapuche.**) (Annexe 1 : Article 26)

Comme on peut le lire, les communautés et organisations mapuches de Panguipulli ne pensent pas que la participation à l'Assemblée constituante soit la voie à suivre, mais elles laissent chaque Mapuche en juger, à la condition que le candidat soit un représentant légitime des Mapuche et de leurs intérêts. Ces communautés vont d'ailleurs plus loin dans cette réflexion :

« *Es por esta razón, que no seremos parte de este proceso, presentando candidaturas, pero si interpelando a los y las constituyentes para avanzar, en el reconocimiento de nuestro pueblo como sujeto a derecho vinculado a nuestros territorios, así como los derechos de la naturaleza, bienes comunes que incluyen el agua, los bosques y los espacios ancestrales espirituales* ». [C'est moi qui mets en gras]. (Traduction libre : C'est pour cette raison que nous ne participerons pas à ce processus en présentant des candidatures, **mais nous interpellons les constituant·es afin de faire avancer la reconnaissance de notre peuple comme sujet de droit lié à nos territoires, ainsi que celle des droits de la nature et des biens communs, incluant l'eau, les forêts et les espaces spirituels ancestraux.**) (Annexe 1 : Article 26).

Bien que les communautés et organisations mapuche de Panguipulli ne souhaitent pas participer au processus constituant, elles enjoignent les constituants à tout de même agir pour la reconnaissance des Mapuche, de leurs droits, de leurs territoires et à protéger la nature, composante identitaire majeure chez les Mapuche.

Parmi les groupes signataires de la déclaration sus-citée, il y a le *Parlamento Mapunche de Koz koz*. Cette entité (si tant est qu'il n'en existe qu'une et que ce soit bien la même), alors qu'elle est signataire d'un communiqué où il est exprimé le choix de ne pas participer au processus constituant en présentant des candidats, a convoqué les candidats constituants mapuches à une réunion (Annexe 1 : Articles 29, 30, 31). Lors de cette réunion, ont été abordés les mécanismes qui permettraient de changer les fondements de l'État chilien et de son système économique, le concept de plurinationalité et la reconnaissance constitutionnelle des Mapuche. Le fait que le *Parlamento Mapunche de Koz koz* ait pris l'initiative d'organiser cette réunion montre que, s'il penche pour la stratégie de rupture plutôt que pour la stratégie politique, il reconnaît tout de même l'importance de cette dernière et s'implique pour que la participation des Mapuche à l'Assemblée constituante soit efficace et représentative.

Ces exemples montrent que, si la voie de la rupture et de la résurgence est préférée par certains groupes Mapuche, ils ne sont tout de même pas opposés à la participation des Mapuche à la politique étatique.

En somme, il apparaît que, concernant le possible engagement des Mapuche dans la rédaction d'un nouveau projet de Constitution pour le Chili, il est impossible d'établir une frontière claire entre la conception d'une participation politique de rupture et de rejet de l'État et une participation qui envisage les canaux institutionnels de l'État. De fait, ces conceptions peuvent coexister sous des formes hybrides. Plutôt que de parler d'une opposition binaire, il semble plus juste d'établir l'existence d'un spectre des conceptions de la participation, allant d'une stratégie pure de transformation de l'État à une logique de rejet et de rupture avec ce dernier, en passant par des postures intermédiaires. On continue d'observer l'existence d'une conception par la rupture et par la politique de la façon dont les Mapuche perçoivent leur engagement politique, mais on trouve aussi des postures intermédiaires ou mixtes à ces positions tranchées. La notion de continuum de la participation politique, développée par Olivier Fillieule (Fillieule, 1997), semble donc avoir tout son sens pour comprendre les modalités d'engagement politique des Mapuche, notamment sur la question constitutionnelle.

V. Conclusion et discussion : la participation Mapuche, une lutte pour exister politiquement

Avec ce mémoire, nous avons tenté de comprendre quelles sont les conceptions de la participation politique chez les Mapuche et si la possibilité de participer à l'élaboration de la Constitution chilienne venait redéfinir ces conceptions. Lors de notre revue de littérature, nous avons clarifié le concept de participation politique. Nous en avons retenu une définition intégrative, recommandée par Olivier Fillieule, qui englobe toutes les formes d'engagement pour avoir une meilleure compréhension de la participation politique (Fillieule, 1997). Elle inclut à la fois la participation conventionnelle et non-conventionnelle, légale et illégale, violente et non-violente. Toutes ces formes sont pertinentes à prendre en compte. D'une part parce que, pour Fillieule, il existe un continuum de la participation politique qui rend impossible la distinction stricte entre ces différentes formes. D'autre part, parce que la violence, longtemps exclue de la recherche dans ce champ, est pourtant particulièrement appropriée à considérer car c'est un mode d'action auquel ont recours les groupes dont l'existence est menacée et qui a une fonction idéologique de contestation des représentations dominantes (Fillieule, 1997). Nous avons également présenté comment les peuples autochtones, et spécifiquement les Mapuche,

concevaient leur participation politique. Il s'est dégagé deux grandes stratégies : celle d'un rejet complet de l'État et une volonté de rupture ; celle de la tentative de transformer l'État de l'intérieur en ayant recours aux canaux institutionnels.

Cette littérature a permis de mieux comprendre le rapport à la participation politique des Mapuche et ainsi de mieux analyser les positions de ces derniers sur le projet de nouvelle Constitution chilienne. Un intérêt a été porté à observer si les mêmes conceptions se maintenaient face au moment constitutionnel, un contexte particulier puisque fondateur de l'État, et si cet événement amenait les Mapuche à redéfinir la façon dont ils envisageaient leur participation politique.

L'analyse des publications du *Mapuexpress*, éclairée par la revue de la littérature, a mis en évidence plusieurs aspects. D'abord, que la participation à l'Assemblée constituante est un sujet qui divise les Mapuche, ensuite que les deux grandes conceptions de la participation politique des Mapuche sont toujours observables lorsqu'il s'agit de se positionner sur la participation au processus constitutionnel.

En effet, parmi les partisans de la participation à l'Assemblée, de nombreux marqueurs renvoient à une conception selon laquelle l'engagement des peuples autochtones doit servir à transformer l'État. Les plus évidents sont le recours aux canaux institutionnels de l'État, et l'identification d'acteurs portant cette vision comme l'*Identidad Territorial Lafkenche* et Adolfo Millabur. Parmi les autres marqueurs, on retrouve une forte mise en avant et valorisation de l'identité mapuche, autant dans les façons de se présenter que dans les doléances constitutionnelles. On distingue aussi un objectif d'autodétermination interne : une autodétermination au sein de l'État. On constate que l'implication des Mapuche dans le processus constitutionnel est motivée par une volonté de changement et d'amélioration de la cohabitation des Mapuche dans l'État chilien. À l'inverse, chez les détracteurs de la participation des Mapuche à l'Assemblée constituante, on note la présence de marqueurs d'une participation politique qui vise la rupture avec l'État colonisateur et la prise de positions de groupes associés à cette posture comme la *Coordinadora Arauco Malleco*. Les similarités observées avec le courant rupturiste sont les suivantes : le refus de participer à la politique institutionnelle pour ne pas légitimer l'État colonisateur, une aspiration à une autodétermination sécessionniste et la promotion de la violence politique pour atteindre cet objectif. Ce mode d'action prôné, notamment par des processus de récupération de terres, est justifié par la mise en place d'un narratif qui lie l'histoire et les traditions Mapuches à la lutte et à l'identité guerrière du peuple.

Néanmoins, l'étude des discours permet de remettre en cause cette dichotomie stricte entre ces deux conceptions de la participation chez les Mapuche. De fait, chez certains groupes et individus mapuches, bien qu'ils pensent qu'il faille participer au processus constitutionnel, c'est un consentement stratégique pour améliorer les droits des Mapuche au sein de l'État chilien. Cela ne constitue pas leur objectif final, raison pour laquelle ils continuent d'appeler à la lutte et à une autonomie des Mapuche hors de l'État chilien. De même, certains Mapuche refusent de participer à l'Assemblée constituante, estimant que ce n'est pas la bonne stratégie à adopter. Toutefois, ils comprennent la décision des Mapuche qui choisissent d'y participer, dès lors que cette démarche vise à avoir un impact positif pour les Mapuche et à obtenir des avancées. Bien que ne désirant pas eux-mêmes suivre cette voie, ils soutiennent ceux qui la choisissent et les encouragent à plaider pour la reconnaissance du peuple Mapuche et de ses droits. Ces formes hybrides, situées entre les deux conceptions de la participation politique identifiées dans l'État de l'art, mettent en évidence l'existence d'un continuum dans la conception de la participation politique chez les Mapuche au Chili.

On peut ainsi voir que chez les Mapuche, la participation politique est multiple, située dans un contexte colonial et stratégique. Cela résonne avec la conclusion du dossier *La participation dans un monde de communication* (Sandrine Roginsky, Damien Renard, Marie Dufrasne, 2021), selon laquelle la participation est déterminée par les acteurs sociaux impliqués et le cadre dans lequel elle s'exerce. Pour pleinement comprendre la façon dont les Mapuche pensent qu'ils devraient participer, il est essentiel de prendre en compte le contexte de cette participation, car aucune participation n'a d'existence autonome. Il s'agit donc de comprendre ce que « participer » signifie dans un contexte historique et politique marqué par une oppression coloniale. Quand les Mapuche se prononcent sur leur participation politique à l'Assemblée constituante, c'est en ayant à l'esprit le cadre de cette participation, mais aussi les effets potentiels qu'elle pourrait engendrer. Leur position à l'égard de l'Assemblée constituante reflète leur analyse du cadre proposé et des potentiels effets et finalités de leur engagement.

Pour les Mapuche qui rejettent la participation à l'Assemblée constituante, il y a une idée de rejet du cadre dans lequel s'inscrit cette participation et des conséquences de cette participation. La participation des Mapuche pourrait être utilisée pour légitimer le système dominant, un système qui nie leur autodétermination et qui pourrait limiter l'existence des Mapuche à quelque chose de symbolique, sans reconnaissance de pouvoirs et de territoires.

En ce sens, cette perception fait écho aux travaux de Godbout qui montrent que la participation n'est pas nécessairement quelque chose de souhaitable et qu'elle peut être instrumentée pour neutraliser les oppositions (Godbout, 1991). Cette position met en avant les effets pervers que peut avoir la participation. Ces Mapuche refusent de participer dans le cadre imposé par le pouvoir qui les marginalise. Ce refus est donc loin d'être un désengagement mais est une forme de résistance, cohérente avec leur vision politique. Ils prônent d'ailleurs une participation politique qui ne se fasse pas dans ce cadre institutionnel mais contre ce cadre. Ainsi, en refusant la participation à l'Assemblée constituante, ces Mapuche ne refusent pas la participation politique, mais ils refusent avant tout le cadre dans lequel on leur propose de participer.

Pour les Mapuche qui souhaitent participer à l'Assemblée constituante, ils acceptent de participer en investissant les espaces institutionnels, mais nous avons constaté que cette participation est critique et motivée par un désir de changement. Cette participation ne peut pas s'interpréter comme une participation naïve aux institutions chiliennes. En ce sens, ils ont conscience que toute participation n'est pas positive par sa nature (Godbout, 1991) et ils cherchent à se réapproprier la participation. La volonté de transformer l'État de l'intérieur montre que les Mapuche qui souhaitent participer à l'Assemblée constituante cherchent à redéfinir le cadre dans lequel s'exerce leur participation. En participant à l'Assemblée constituante, ils espèrent se faire reconnaître et obtenir une existence dans le cadre de l'État chilien. Ils considèrent que les effets de cette participation pourraient leur être bénéfiques et leur octroyer plus de droits.

On voit donc que la participation des Mapuche ne peut pas se limiter à l'adhésion ou l'opposition au nouveau projet de Constitution. La participation est avant tout une lutte pour la reconnaissance, l'autonomie et la redéfinition du cadre de leur engagement politique. Le but des Mapuche, *in fine*, est d'exister politiquement. Les façons dont ils participent cherchent donc à servir cet objectif. Cette lutte pour une existence et une reconnaissance politique invite à ouvrir ce mémoire sur la réflexion de Gayatri Chakravorty Spivak.

Dans le texte *Can the Subaltern Speak?*, Gayatri Chakravorty Spivak questionne la capacité des subalternes à parler (Spivak, 1993, p. 66). Les « subalternes » sont des groupes marginalisés, structurellement en position d'infériorité, qui subissent des oppressions (Spivak, 1993, p. 79, p. 90). Ce que Gayatri Chakravorty Spivak étudie n'est

pas tant leur capacité à parler en tant que telle, mais leur capacité à s'exprimer et à être entendus par ceux qui les dominent, par les non-subalternes (Spivak, 1993, p. 79, p. 104). Elle note que les subalternes sont soumis à une violence épistémique, responsable de leur incapacité à parler (Spivak, 1993, p. 77). C'est une violence qui s'exerce sur la connaissance, les discours et les représentations : la classe dominante impose sa culture, à laquelle celle des subalternes se retrouve subordonnée (Spivak, 1993, p. 77). Gayatri Chakravorty Spivak bat en brèche l'idée selon laquelle les intérêts et les désirs des subalternes seraient accessibles, et que les intellectuels, en se figurant être des relais transparents, pourraient permettre aux subalternes de parler (Spivak, 1993, p. 70, p. 87). Gayatri Chakravorty Spivak, en se basant sur les travaux de Karl Marx, distingue 2 types de représentation politique : le *Darstellung* et le *Vertretung* (Spivak, 1993, p. 70). Le *Darstellung* correspond à la re-présentation comme une mise en scène (Spivak, 1993, p. 73). Le *Vertretung* correspond à la représentation dans un contexte politique pour faire valoir son intérêt (Spivak, 1993, p. 73). En concluant que « *The subaltern cannot speak* » (Spivak, 1993, p. 104), on comprend que Gayatri Chakravorty Spivak exprime que les tentatives de *Darstellung* des subalternes ne se traduisent pas en une voix politique audible et légitime pour le pouvoir dominant, et qu'ils ne sont pas écoutés lorsqu'ils recourent au *Vertretung*. Cela tient à leur condition même de subalternes, dont l'expression est de fait marginalisée et opprimée par le pouvoir dominant. Le contexte colonial, et les structures de pouvoir plus largement, effacent la possibilité pour les subalternes d'avoir une voix et de parler, comme le relève cette citation « *Between patriarchy and imperialism, subject-constitution and object-formation, the figure of the woman disappears, not into a pristine nothingness, but into a violent shuttling which is the displaced figuration of the 'third-world woman' caught between tradition and modernization* » (Traduction libre : Entre patriarcat et impérialisme, constitution du sujet et formation de l'objet, la figure de la femme disparaît, non pas dans un néant immaculé, mais dans une navette violente qui est la figuration déplacée de la 'femme du tiers-monde' prise entre tradition et modernisation) (Spivak, 1993, p. 102). Souvent, ce sont les représentations des dominants qui s'imposent et qui n'entendent pas la voix des subalternes : d'après Spivak, les discours des subalternes se perdent dans des discours plus puissants (Spivak, 1993, p. 94). Les subalternes sont en partie construits par le pouvoir dominant et ses discours. Quand bien même des personnes appartenant au groupe des dominants tenteraient de se faire le relai des subalternes, en prétendant parler pour eux, elles contribuent paradoxalement à construire et effacer la voix des subalternes en renforçant l'oppression (Spivak, 1993, p. 87). Ainsi, on voit que le

discours dominant peut effacer ou déformer les perspectives du subalterne, et de ce fait l'empêcher de « parler ». Le subalterne ne peut pas s'exprimer et être compris dans le cadre dominant, car ce cadre le réduit au silence ou déforme sa parole (Spivak, 1993, p. 104).

L'étude de la façon dont les Mapuche envisagent leur participation politique pourrait aussi se comprendre grâce à ce cadre d'analyse. Les Mapuche, en tant que peuple autochtone, sont structurellement en position d'infériorité, de marginalisation et d'oppression par rapport à l'État chilien, et peuvent donc à ce titre être considérés comme des subalternes. Le débat interne aux Mapuche sur les formes de participation politique peut être considéré comme une lutte pour se faire entendre dans le cadre dominant et obtenir une existence politique. Les différentes formes de leur participation politique sont des tentatives de « parler » et de faire entendre leurs revendications, leur histoire et leur identité, dans un cadre sourd à leurs expressions.

En participant à la politique par les canaux institutionnels, les Mapuche cherchent en fait à investir leur *Vertretung*. Ils cherchent à se représenter eux-mêmes sur la scène politique chilienne, et précisément dans l'Assemblée constituante, en portant leur propre parole. On observe aussi des investissements du *Darstellung*. Cela s'observe par la « mapuchisation » avec une mise en avant et une revendication de leur identité mapuche : ils tentent de se définir eux-mêmes. Les Mapuche qui souhaitent une rupture avec l'État cadrent leur histoire dans une logique de lutte et se représentent comme des guerriers. Ce faisant, ils cherchent à se rendre visibles et audibles par des actions fortes et frontales d'opposition et rejettent la volonté d'avoir un *Vertretung* dans le cadre de l'État dominant. Les Mapuche avec des stratégies de participation hybride sont dans une posture où ils essaient de maximiser les moyens de faire entendre leur voix.

Néanmoins, force est de constater que bien que les Mapuche s'expriment, il semble pour autant qu'ils ne puissent pas « parler » au sens spivakien du terme. Chez les Mapuche opposés à l'engagement dans le processus constitutionnel, l'idée est exprimée que la participation des Mapuche à l'Assemblée constituante pourrait avoir un effet contraire aux objectifs des Mapuche ou servir à légitimer l'État colonisateur. Il y a donc une conscience du fait que le pouvoir dominant peut modifier et instrumentaliser la parole et le *Vertretung* dans son propre intérêt et pour se représenter lui-même. Cependant, le *Darstellung* des Mapuche peut aussi être instrumentalisé par le pouvoir dominant. Ainsi que mentionné

dans la première partie de ce mémoire, lorsque les Mapuche usent de la violence politique et de l'occupation des terres pour exprimer leurs revendications politiques, ils sont alors taxés de terroristes par le pouvoir dominant. C'est une représentation de ce groupe qui sert à l'État à justifier ses politiques violentes et répressives sur les Mapuche et leurs territoires.

Cela illustre que les tentatives de « parler » des Mapuche sont instrumentalisées et déformées par le pouvoir dominant. On peut se demander si, malgré les expressions et les prises de position des Mapuche quant à leur participation et leur existence politique, leur parole est entendue et reconnue comme légitime. La parole des Mapuche reste limitée par le cadre colonial dominant, empêchant l'accession à une parole autonome et reconnue.

Conclusion générale :

Ce mémoire est venu interroger ce que signifie participer à l'Assemblée constituante chilienne pour les Mapuche. Il apparaît que cette participation fait l'objet d'une controverse interne chez les Mapuche. Cette controverse ne se comprend pleinement qu'en tenant compte du contexte historique et institutionnel dans lequel s'inscrivent les Mapuche au Chili, marqué par la colonisation, la dépossession, l'oppression et la marginalisation.

Si, naïvement, on pourrait considérer que toute participation améliore la démocratie, l'inclusion des Mapuche dans le processus constituant semble donc être une avancée positive pour Chili. Il n'en reste pas moins que cet espace de participation est fondamentalement cadré et contraint par l'État chilien et que volonté des Mapuche d'exister politiquement est limitée par ce cadre.

Selon les conceptions, participer à l'Assemblée constituante peut être perçu soit comme une possibilité de reconnaissance et d'obtention de droits, soit comme un risque d'instrumentalisation, d'assimilation et de légitimation de l'État colonisateur. Pour les Mapuche, participer ne signifie donc pas seulement s'engager dans un espace de représentation : participer est une lutte pour « parler », au sens spivakien du terme, et se faire reconnaître comme une communauté politique qui a le droit à sa voix. Leur participation politique se structure autour de cet enjeu.

Bien que ce mémoire permette d'éclairer ce que participer signifie pour les Mapuche à la lumière de l'événement de la possibilité de participation à l'élaboration d'une nouvelle Constitution chilienne, il comporte certaines limites.

La première réside dans le fait que toutes les données du corpus sont issues du *Mapuexpress*. Initialement, en lisant la présentation du *Mapuexpress*, ce que j'avais compris c'était que ce collectif republiait sur son site tous les articles dont il était question des Mapuche parus dans la presse, qu'ils publiaient leur propre contenu et qu'ils publiaient aussi les communiqués et les déclarations des communautés mapuches. Cependant, après mon analyse, je me demande si c'est vraiment le cas. Comme je l'ai mentionné dans mon analyse, la position de Mapuche souhaitant s'engager dans le processus constitutionnel sans se réclamer uniquement représentants du peuple Mapuche est pratiquement inexistante et lorsque c'est le cas, comme pour Sandra Marín Cheuquelaf, ces publications rapportent aussi la position de Mapuche qui se revendiquent représentants des Mapuche et qui briguent les sièges réservés. On remarque qu'aucun article ne fait mention de Mapuche soutenant le processus constituant en passant par des partis politiques. Est-ce

que c'est parce que cette position n'existe pas, ou est-ce que c'est parce qu'elle n'est pas relayée par le *Mapuexpress* ? En effet, comme le *Mapuexpress* est un collectif engagé et militant, on pourrait imaginer qu'ils opèrent une sélection parmi les voix et les informations qu'ils partagent, notamment s'ils ne partagent pas la vision qui est prônée ou qu'ils ne considèrent pas la personne comme une véritable Mapuche. Rien ne permet de dire que c'est ce qu'ils font, mais cette question reste ouverte. Une autre hypothèse pourrait être que les Mapuche engagés dans des partis politiques ne se sont pas encore exprimés et qu'ils expriment leur position plus tard dans le processus constitutionnel.

De fait, la temporalité constitue une deuxième limite de mon mémoire. Les positions étudiées sont celles qui se situent entre l'annonce d'un nouveau projet de Constitution et l'élection des constituants. C'est une période durant laquelle les Mapuche ont pu exprimer s'ils considéraient qu'ils devaient participer ou non à ce processus. Néanmoins, il aurait été intéressant d'étudier un temps plus long, jusqu'à ce que le rejet du projet de Constitution soit voté. Cela aurait permis de voir si les positions des différents individus et groupes mapuches évoluaient au long du processus constituant.

La méthode de l'analyse de contenu est aussi une des limites pour comprendre pleinement les conceptions que les Mapuche ont de la participation politique. Cette méthode présente des intérêts, exposés dans la partie méthodologique de mon mémoire, mais elle est tout de même restrictive pour saisir la dimension subjective des conceptions de l'engagement politique. En me basant sur des articles, les éléments que je voulais étudier n'étaient pas tout le temps explicitement formulés, ce qui m'a conduit à interpréter ce que les acteurs avaient voulu signifier. Afin de vérifier mes déductions, l'analyse de contenu aurait gagné à être complétée avec des entretiens. Ces derniers m'auraient permis de questionner directement les individus sur les aspects que je souhaitais approfondir, mais aussi de leur donner l'opportunité de se présenter et d'exposer directement leur conception de la participation à l'Assemblée constituante, ainsi que de préciser si celle-ci était en ligne avec leur position antérieure.

Une dernière limite qui me semble très importante à souligner, c'est que malgré mes lectures et les recherches que j'ai faites, je reste extérieure au peuple Mapuche. Je ne comprends pas complètement les diverses organisations, découpages et traditions auxquelles il est parfois fait référence. Il me faut donc souligner que mon analyse peut aussi être biaisée par mon manque de connaissance fine des communautés dont j'ai étudié la conception et la signification de la participation politique.

Bibliographie

Alfred, T. (2008). *Restitution Is the Real Pathway to Justice for Indigenous Peoples*. In Response, Responsibility, and Renewal: Canada's Truth and Reconciliation Journey, Ottawa, Aboriginal Healing Foundation : 181 – 87.

Alfred, T. (2009). *Wasáse: Indigenous Pathways of Action and Freedom*. Toronto : University of Toronto Press.

Álvarez Vallejos, R. (2015). *Fernando Pairicán Padilla, “Malón. La rebelión del movimiento mapuche 1990-2013”*. Santiago de Chile, Pehuén Editores, 2014, 420 págs. Revista de Historia Social y de las Mentalidades, 19(1)

Antoine, E. (2006). *Les indiens mapuches dans les médias au Chili : Du mythe du barbare à l'activisme identitaire transnational* (Mémoire de Diplôme). Université Paul Cézanne - Aix-Marseille III, Institut d'Études Politiques.

Arrué, M. (2004). *Les Mapuches du Chili et la question de leur identité*. Amérique Latine Histoire et Mémoire. Les Cahiers ALHIM, 10. <https://doi.org/10.4000/alhim.123>

Asch, M., Borrows, J. et Tully J. (2018). *Resurgence and reconciliation: Indigenous-settler relations and earth teachings*. Toronto: University of Toronto Press.

Bardin, L. (2013). *Chapitre II. Définition et rapport avec les autres sciences*. Dans : L. Bardin, L'analyse de contenu (pp. 30-51). Paris cedex 14: Presses Universitaires de France.

Barnier-Khawam, P. (2023). *Entre plurinationalité et autonomie*. Les peuples autochtones dans le système politique chilien (2019-2022). IdeAs, 21. <https://doi.org/10.4000/ideas.14733>

Bourdieu, P., Chamboredon, J.-C., & Passeron, J.-C. (1968). *Le Métier de Sociologue*. Paris : Éditions Mouton.

Borrows, J. (2016). *Freedom and Indigenous Colonialism*. Toronto : University of Toronto Press.

Cano, Daniel. (2017). *Fernando Pairicán, Malón. La rebelión del movimiento mapuche. 1990-2013*. Historia (Santiago), 50(1), 362-365. <https://dx.doi.org/10.4067/S0717-71942017000100019>

Cooren, F. (2015). *Organizational discourse*, Cambridge: Polity Press.

Coulthard, G. 2014. *Red Skin, White Masks: Rejecting the Colonial Politics of Recognition*. Minneapolis: University of Minnesota Press.

Douillet, A.-C. (2023). Chapitre 1. La participation politique dans les démocraties représentatives. Sociologie politique : Comportements, acteurs, organisations (p. 11-35).

Armand Colin. <https://shs-cairn-info.lama.univ-amu.fr/sociologie-politique--9782200634810-page-11?lang=fr>.

D'Orfond Guéranger, M. (2018). *Espace et représentation des guerres d'Arauco dans un poème anonyme*. Le Recueil Ouvert - Projet Épopée | L'Ouvroir Litt&Arts. <https://univ-angers.hal.science/hal-02502115/document>

Espinoza, C. (2016). "Ley del borde costero y cuestión étnica en Chile: del discurso a la práctica política". *Revista Universum*, Vol° 31, N°1, 2016, Talca.

Fillieule, O. (1997). *Chapitre 3. Retour sur la participation politique*. Dans : O. Fillieule, *Stratégies de la rue: Les manifestations en France* (pp. 127-162). Paris: Presses de Sciences Po.

Gauthier, L.-P. (2022). *La participation politique des jeunes Autochtones au Canada : Le portrait de six jeunes de la communauté de Timiskaming First Nation* (Mémoire de maîtrise, Université de Montréal). Département de science politique, Faculté des arts et des sciences.

Godbout, J. T. (1991). *La participation politique : leçons des dernières décennies*. Les Classiques des sciences sociales. Université du Québec à Chicoutimi. https://classiques.ugam.ca/contemporains/godbout_jacques_t/participation_politique_lecons/participation_politique.pdf

Green, J. (2004). *Autodétermination, citoyenneté et fédéralisme : pour une relecture autochtone du palimpseste canadien*. *Politique et Sociétés* 23 (no.1) : 9-32.

Grignon, C., & Passeron, J.-C. (1989). *Le savant et le populaire : misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*. Paris: Seuil.

Jorgensen, Miriam. 2007. *Rebuilding Native Nations : Strategies for governance and development*. Tucson : The University of Arizona Press.

Larrouqué, D. (2021). *L'éveil d'un nouveau Chili*. *Études*, 17-27. <https://doi.org/10.3917/etu.4287.0017>

Le Bonniec, F. (2003). *État de droit et droits indigènes dans le contexte d'une post-dictature : portrait de la criminalisation du mouvement mapuche dans un Chili démocratique*. *Amnis : revue d'étude des sociétés et cultures contemporaines Europe-Amérique*. <https://doi.org/10.4000/amnis.500>

Lightfoot, S. (2020). *Pessimism traps in Indigenous resurgence*. Dans Tim Stevens et Nicholas Michelsen (dirs.), *Pessimism in International Relations : Provocations, Possibilities, Politics*. Palgrave Macmillan, 155-172.

Lizé, W. (2009). *Entretiens, directivité et imposition de problématique*. Une enquête sur le goût musical. *Genèses*, 76, 99-115. <https://doi.org/10.3917/gen.076.0099>

- Martínez Andrade, L. (2017). « *Biocolonialité du pouvoir* » et mouvements sociaux en Amérique latine. *Écologie & politique*, (55), 153-164. Éditions Le Bord de l'eau. <https://doi.org/10.3917/ecopo1.055.0153>
- Matamoros Fernández, C. (2019). *Malón. La rebelión del movimiento mapuche. 1990-2013*, Fernando Pairicán Padilla, Pehuén Editores, Santiago, 2014, 419 p. *Polis*, (49). <https://doi.org/10.4000/polis.15385>
- Mayer, N. (2023). *Présentation. Sociologie des comportements politiques* (p. 13-14). Armand Colin. <https://shs-cairn-info.lama.univ-amu.fr/sociologie-des-comportements-politiques--9782200634711-page-13?lang=fr>.
- McPhee, R. (2015). *Review of the book Organizational discourse, by F. Cooren*. *M@n@gement*, 18(4), 314–320. <https://doi.org/10.3917/mana.184.0314>
- Millaleo, S. (2023). *Le peuple mapuche au Chili: Au-delà de l'invisibilité*. *Multitudes*, 91, 218-220. <https://doi.org/10.3917/mult.091.0218>
- Nogué, A. (2022). *Chili : une page qui ne se tourne pas*. *Politique étrangère*, Hiver(4), 115-126. <https://doi.org/10.3917/pe.224.0115>.
- Pairicán, F. (2014). *Malón: La rebelión del movimiento mapuche, 1990–2013*. Santiago: Pehuén Editores.
- Pairicán Padilla, F. (2022). *La vía política hacia la autonomía: una comprensión del discurso y práctica de la Identidad Territorial Lafkenche (ITL) en torno a la plurinacionalidad, 1996-2020*. In *Cómo funciona nuestra democracia: Una mirada multidisciplinaria sobre las formas en que vivimos y cómo está organizado el poder político* (Capítulo de libro). Pontificia Universidad Católica de Chile.
- Rennes, J. (2020). *Analyse de discours*. Dans : O. Fillieule éd., *Dictionnaire des mouvements sociaux: 2e édition mise à jour et augmentée* (pp. 33-38). Paris: Presses de Sciences Po. <https://doi-org.lama.univ-amu.fr/10.3917/scpo.filli.2020.01.0033>
- Robert, A., & Bouillaguet, A. (2007). *L'analyse de contenu*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.rober.2007.01>
- Roginsky, S., Renard, D., & Dufrasne, M. (Dirs.). (2021). *La participation dans un monde de communication* (Vol. 52). *Recherches en communication*. <https://doi.org/10.14428/rec.v52i52>
- Sepúlveda, B. (2012). *Le pays mapuche, un territoire "à géographie variable"*. *Espace populations sociétés*, 2012(1), 73-88.
- Simonian-Gineste, H. (2020). *Fiche 3. Les définitions de la Constitution. Introduction au Droit constitutionnel* (p. 33-45). Ellipses. <https://droit.cairn.info/introduction-au-droit-constitutionnel--9782340040144-page-33?lang=fr>.
- Simpson, L. B. 2016. *Indigenous resurgence and co-resistance*. *Critical Ethnic Studies* 2 (no.2) : 19-34.

Spivak, G. C. (1994). *Can the subaltern speak?* In P. Williams & L. Chrisman (Eds.), *Colonial discourse and post-colonial theory: A reader* (pp. 66–111). Columbia University Press.

Weber, F. (1995). *L'ethnographie armée par les statistiques*, *Enquête*, 153-165.

Autres sources

Mapuexpress. (s.d.). *Inchiñ*. <https://www.mapuexpress.org/inchin/>

Table des matières

Remerciements.....	5
Sommaire.....	6
I. Les Mapuche au Chili : un détour historique pour mieux saisir l'objet de la recherche..	6
Introduction :	7
Partie 1 – La participation politique et le peuple Mapuche.....	11
I. Les Mapuche au Chili : un détour historique pour mieux saisir l'objet de la recherche	11
A. Un peuple colonisé... ..	12
B. ... qui existe, s'adapte et se mobilise.....	14
II. La participation politique et les conceptions des peuples autochtones : des concepts théoriques et des conceptions normatives nécessaires pour l'analyse du mémoire	17
A. La participation politique : la distinction entre conventionnelle et non conventionnelle	17
B. Questionner l'idéal de la participation	18
C. Les conceptions normatives des autochtones de la participation politique	20
Partie 2 – Méthodologie : analyse de contenu et des discours des publications du <i>Mapuexpress</i>	27
I. Approche méthodologique : une analyse discursive pour comprendre la participation politique des Mapuche	27
A. L'analyse de contenu : ce qui est dit et fait.....	27
B. L'analyse de discours : comment c'est dit	28
II. Présentation du corpus : prises de positions relatives au processus constitutionnel publiées sur le site du <i>Mapuexpress</i>	30
A. Présentation du <i>Mapuexpress</i> (<i>Mapuexpress</i> , section « <i>Inchiñ</i> »)	30
B. Sélection des articles du <i>Mapuexpress</i>	31
C. Analyse du corpus	33
Partie 3 – Résultats et analyse : ce que participer à l'Assemblée constituante signifie pour les Mapuche	34
I. La participation à l'Assemblée constituante : un objet de controverse chez les Mapuche.....	34
II. Une stratégie de transformation de l'État.....	37
A. Une mise en avant de l'identité Mapuche	38
B. Une visée autodéterministe.....	41
C. Une participation à l'Assemblée constituante motivée par un désir critique de changement.....	44
III. Un rejet de la participation à l'État y compris face à la possibilité de révision de la Constitution.....	50
A. Accepter une nouvelle Constitution, légitimer l'État colonisateur.....	50

B. Une nouvelle Constitution qui ne permet pas une autodétermination en rupture avec l'État	53
C. La lutte et la culture Mapuche pour rompre avec l'État	56
IV. Une dichotomie « par la politique » / « par la rupture » à nuancer : l'existence d'un continuum dans les façons de concevoir la participation politique	61
V. Conclusion et discussion : la participation Mapuche, une lutte pour exister politiquement.....	69
Autres sources	81
Table des matières	82
Annexe 1 : liste des publications qui composent le corpus	84
Résumé du mémoire	90

Annexe 1 : liste des publications qui composent le corpus

- Article 1 : Mapuexpress. (2020, 27 juillet). *Alcaldes Mapuche de AMCAM y la Identidad Lafkenche presentan posición frente a Proceso Constituyente*. Mapuexpress. <https://www.mapuexpress.org/2020/07/27/alcaldes-mapuche-de-amcam-y-la-identidad-lafkenche-presentan-posicion-frente-a-proceso-constituyente/>
- Article 2 : Le communiqué lié à l'article ci-dessus : Asociación de Municipalidades con Alcalde Mapuche & Identidad Territorial Lafkenche (2020, juillet). *Escaños reservados para pueblos originarios: ¿Cómo abordamos el proceso constituyente?* <https://www.mapuexpress.org/wp-content/uploads/2020/07/propuesta-lafkenche-y-amcam-proceso-constituyente-julio-2020.pdf>
- Article 3 : Millaleo, S. (2020, 10 août). *Nueva Constitución como salida al conflicto mapuche*. Mapuexpress. <https://www.mapuexpress.org/2020/08/10/nueva-constitucion-como-salida-al-conflicto-mapuche-escribe-salvador-millaleo/>
- Article 4 : Agrupaciones de pueblos originarios (2020, 20 août). *Comunicado: Organizaciones indígenas presentan indicaciones a proyecto de reforma constitucional de escaños reservados para Pueblos Originarios*. Mapuexpress. <https://www.mapuexpress.org/2020/08/20/comunicado-organizaciones-indigenas-presentan-indicaciones-a-proyecto-de-reforma-constitucional-de-escaños-reservados-para-pueblos-originarios/>
- Article 5 : Un conjunto de integrantes de diversas comunidades mapuche del sector de Lincay, Pillumallin, Carehue, Rucañan, Licochewen, nguenoco entre otros (2020, 4 octobre). *Comunidades de Lincay desestiman plebiscito constituyente en Chile y llaman a continuar con la lucha mapuche*. Mapuexpress.

<https://www.mapuexpress.org/2020/10/04/comunidades-de-lincay-desestiman-plebiscito-constituyente-en-chile-y-llaman-a-continuar-con-la-lucha-mapuche/>

- Article 6 : Colectivo Editorial Mapuexpress. (2020, 5 octubre). *Editorial Mapuexpress: Apoyamos el Proceso Constituyente del Pueblo de Chile e invitamos a trabajar por la propia Constitución Mapuche*. Mapuexpress.
<https://www.mapuexpress.org/2020/10/05/editorial-mapuexpress-apoyamos-el-proceso-constituyente-del-pueblo-de-chile-e-invita-mos-a-trabajar-por-la-propia-constitucion-mapuche/>
- Article 7 : Municipalidad de Tirúa. (2020, 8 octubre). *Alcalde Millabur emplaza a parlamentarios a avanzar en reforma constitucional sobre escaños reservados para pueblos indígenas*. Mapuexpress.
<https://www.mapuexpress.org/2020/10/08/alcalde-millabur-emplaza-a-parlamentarios-a-avanzar-en-reforma-constitucional-sobre-escaños-reservados-para-pueblos-indigenas/>
- Article 8 : Agrupaciones de organizaciones indígenas (2020, 10 octubre). *Organizaciones indígenas manifiestan preocupación por nulo avance de reformas sobre participación indígena en proceso constituyente*. Mapuexpress.
<https://www.mapuexpress.org/2020/10/10/organizaciones-indigenas-manifiestan-preocupacion-por-nulo-avance-de-reformas-sobre-participacion-indigena-en-proceso-constituyente/>
- Article 9 : Agrupaciones de organizaciones indígenas (2020, 14 octubre). *Carta pública de organizaciones de Pueblos Originarios sobre Proceso Constituyente y escaños reservados*. Mapuexpress.
<https://www.mapuexpress.org/2020/10/14/carta-publica-de-organizaciones-de-pueblos-originarios-sobre-proceso-constituyente-y-escaños-reservados/>
- Article 10 : Mapuexpress (2020, 14 octubre). *Organizaciones exigen a parlamentarios representación indígena en proceso constituyente: «No estamos pidiendo por favor, sino exigiendo un derecho»*. Mapuexpress.
[https://www.mapuexpress.org/2020/10/14/organizaciones-exigen-a-parlamentarios-representación-indígena-en-proceso-constituyente-: «No estamos pidiendo por favor, sino exigiendo un derecho»](https://www.mapuexpress.org/2020/10/14/organizaciones-exigen-a-parlamentarios-representación-indígena-en-proceso-constituyente-:-%E2%80%9CNo-estamos-pidiendo-por-favor,-sino-exigiendo-un-derecho%E2%80%9C)

[parlamentarios-representacion-indigena-en-proceso-constituyente-no-estamos-pidiendo-por-favor-si-no-exigiendo-un-derecho/](#)

- Article 11 : Comunidad de Historia Mapuche, Centro de Estudios e investigación mapuche (2020, 24 octubre). *Opinión de la Comunidad de Historia Mapuche ante la coyuntura electoral y el horizonte libredeterminista*. Mapuexpress. <https://www.mapuexpress.org/2020/10/24/opinion-comunidad-de-historia-mapuche-ante-la-coyuntura-electoral-y-el-horizonte-libredeterminista/>
- Article 12 : Mapuexpress (2020, 26 octubre). *Vídeo: Dirigente mapuche y académicos analizan el triunfo del Apruebo en Chile*. Mapuexpress. <https://www.mapuexpress.org/2020/10/26/video-dirigente-mapuche-y-academicos-analizan-el-triunfo-del-apruebo-en-chile/>
- Article 13 : Representantes de medio centenar de agrupaciones, comunidades y organizaciones de Pueblos Originarios (2020, 27 octubre). *Comunicado: Organizaciones indígenas se refieren a reforma de escaños reservados para pueblos originarios*. Mapuexpress. <https://www.mapuexpress.org/2020/10/27/comunicado-organizaciones-indigenas-se-refieren-a-reforma-de-escaños-reservados-para-pueblos-originarios/>
- Article 14 : Paillacar, M., & Valderrama Cayuman, A. (2020, 2 décembre). *Mujeres Mapuche y proceso constituyente: “Hay que tener ojo de cóndor”*. Mapuexpress. <https://www.mapuexpress.org/2020/12/02/mujeres-mapuche-y-proceso-constituyente-hay-que-tener-ojo-de-condor/>
- Article 15 : Huilcaman Paillama, A. (2020, 10 décembre). *Escaños reservados y Constituyente*. Mapuexpress. <https://www.mapuexpress.org/2020/12/10/escaños-reservados-y-constituyente/>
- Article 16 : Comunidad Mapuche Autónoma Temucuicui (2020, 16 décembre). *Declaración pública ante los escaños reservados*. Mapuexpress. <https://www.mapuexpress.org/2020/12/16/comunidad-mapuche-autonoma-temucuicui-declaracion-publica-ante-los-escaños-reservados/>

- Article 17 : Camilo Espinoza (2020, 15 décembre). *Si el Estado plurinacional significa el reconocimiento al pueblo mapuche, pero no al país mapuche, su alcance será mínimo*. The Clinic. <https://www.theclinic.cl/2020/12/15/viktor-naqill-si-el-estado-plurinacional-significa-el-reconocimiento-al-pueblo-mapuche-pero-no-al-pais-mapuche-su-alcance-sera-minimo/> (Republié le 16 décembre 2020 par le Mapuexpress <https://www.mapuexpress.org/2020/12/16/viktor-naqill-si-el-estado-plurinacional-significa-el-reconocimiento-al-pueblo-mapuche-pero-no-al-pais-mapuche-su-alcance-sera-minimo/>)
- Article 18 : Radio del Mar (2020, 15 décembre). *Entrevista a Natividad Llanquileo sobre los desafíos constituyentes en Chile*. Radio del Mar. <https://www.radiodelmar.cl/2020/12/entrevista-a-natividad-llanquileo-sobre-los-desafios-constituyentes-en-chile/> (Republié le 21 décembre 2020 par le Mapuexpress <https://www.mapuexpress.org/2020/12/21/entrevista-a-natividad-llanquileo-sobre-los-desafios-constituyentes-en-chile/>)
- Article 19 : Melillanca, P. (2021, 5 janvier). *Elisa Loncon, candidata a Constituyente: «El Mapudungun es el alma Mapuche. Conozco bien esa alma, hoy todavía no es libre»*. Mapuexpress. <https://www.mapuexpress.org/2021/01/05/elisa-loncon-candidata-a-constituyente-el-mapudungun-es-el-alma-mapuche-conozco-bien-esa-alma-hoy-todavia-no-es-libre/>
- Article 20 : Municipalidad de Tirúa. (2021, 9 janvier). *Alcalde Adolfo Millabur deja municipio de Tirúa para emprender camino hacia el proceso constituyente*. Mapuexpress. <https://www.mapuexpress.org/2021/01/09/alcalde-adolfo-millabur-deja-el-municipio-de-tirua-para-iniciar-camino-al-proceso-constituyente/>
- Article 21 : Vargas, J. L. (2021, 9 janvier). *Organizaciones sociales y territoriales de Wallmapu inscribieron lista independiente para participar en el proceso constituyente*. Mapuexpress. <https://www.mapuexpress.org/2021/01/09/organizaciones-sociales-y-territoriales-de-wallmapu-inscribieron-lista-independiente-para-participar-en-el-proceso-constituyente/>

- Article 22 : Inai Segovia, D. M. (2021, 9 janvier). *Autoridades ancestrales mapuche-huilliche inscribieron a sus candidatos constituyentes*. Mapuexpress. <https://www.mapuexpress.org/2021/01/09/autoridades-ancestrales-mapuche-huilliche-inscribieron-a-sus-candidatos-constituyentes/>
- Article 23 : Déclaration publique des Autoridades ancestrales mapuche-huilliche en photo dans l'article ci-dessus 22
- Article 24 : Valderrama Cayuman, A. (2021, 10 janvier). *Inscripción candidatura de Sofía Huenchumilla: la revitalización del mapudungun*. Mapuexpress. <https://www.mapuexpress.org/2021/01/10/inscripcion-candidatura-de-sofia-huenchumilla-la-revitalizacion-del-mapudungun/>
- Article 25 : Présentation biographique de Sofia Huenchumilla Marilao liée à l'article ci-dessus <https://www.mapuexpress.org/wp-content/uploads/2021/01/Sofia-Huenchumilla-Marilao4.pdf>
- Article 26 : Comunidades y organizaciones mapuche de Panguipulli. (2021, 13 janvier). *Comunidades mapuche de Panguipulli definen postura de cara al proceso constituyente*. Mapuexpress. <https://www.mapuexpress.org/2021/01/13/comunidades-mapuche-de-panguipulli-definen-postura-de-cara-al-proceso-constituyente/>
- Article 27 : Equipo Candidatura Ingrid Conejeros Constituyente. (2021, 24 janvier). *Oficializada candidatura de Ingrid Conejeros a escaños reservados para el pueblo mapuche*. Mapuexpress. <https://www.mapuexpress.org/2021/01/24/oficializada-candidatura-de-ingrid-conejeros-a-escaños-reservados-para-el-pueblo-mapuche/>
- Article 28 : [Machi Francisca Constituyente](#). (2021, 29 janvier). *Machi Francisca Linconao, Nutram de mujeres candidatas a la Convención Constitucional*. Mapuexpress. <https://www.mapuexpress.org/2021/01/29/machi-francisca-linconao-nutram-de-mujeres-candidatas-a-la-convencion-constitucional/>

- Article 29 : Koyagtun Koz-koz. (2021, 24 février). *Candidatas y candidatos constituyentes del Pueblo Mapuche se reúnen en el Parlamento de Koz Koz de Panguipulli*. Mapuexpress.
<https://www.mapuexpress.org/2021/02/24/candidatos-a-constituyentes-del-pueblo-mapuche-se-reunen-en-el-parlamento-de-koz-koz-en-panguipulli/>
- Article 30 : Gilbert, N. (2021, 27 février). *Panguipulli : Machi Francisca Linconao participe de Xawvn convoqué par le Parlement de Koz Koz*. Mapuexpress. <https://www.mapuexpress.org/2021/02/27/panguipulli-machi-francisca-linconao-participa-de-xawvn-convocado-por-el-parlamento-de-koz-koz/>
- Article 31 : Pairican, F. (2021, 13 mars). *Una crónica en Koz-Koz: el trawün mapuche para debatir sus ideas y escaños en la Constituyente*. The Clinic.
<https://www.theclinic.cl/2021/03/13/una-cronica-en-koz-koz-el-trawun-mapuche-para-debatir-sus-ideas-y-escaños-en-la-constituyente/> (Republié le 21 mars 2021 par le Mapuexpress <https://www.mapuexpress.org/2021/03/21/una-cronica-en-koz-koz-el-trawun-mapuche-para-debatir-sus-ideas-y-escaños-en-la-constituyente/>)
- Article 32 : Conejeros Montecino, I., & Pacheco Huaquifil, C. (2021, 24 mars). *Discriminación y vulneración al derecho a la información para el pueblo mapuche*. Mapuexpress.
<https://www.mapuexpress.org/2021/03/24/discriminacion-y-vulneracion-al-derecho-a-la-informacion-para-el-pueblo-mapuche/>
- Article 33 : Las comunidades mapuche de la resistencia Malleco. (2021, 29 mars). *Declaración de las comunidades mapuche en resistencia de Malleco ante elecciones del Estado chileno*. Mapuexpress.
<https://www.mapuexpress.org/2021/03/29/declaracion-de-las-comunidades-mapuche-en-resistencia-de-malleco-ante-elecciones-del-estado-chileno/>

Résumé du mémoire

L'objet de ce mémoire est d'approfondir la compréhension de la participation politique des peuples autochtones, et en particulier des Mapuche.

En 2019, des mouvements sociaux contestataires viennent remettre en cause les inégalités du système néolibéral chilien. Pour sortir de cette crise, la solution trouvée est la mise en place d'une Assemblée constituante, chargée de rédiger une nouvelle Constitution pour le Chili. Celle-ci ouvre une possibilité d'inclusion des peuples autochtones, en les intégrant dans le processus d'élaboration. Cependant, la participation à l'Assemblée constituante fait l'objet d'une controverse au sein des Mapuche, ce qui amène donc à s'interroger sur la signification de la participation politique pour ce peuple autochtone.

Éclairé par une revue de la littérature qui précise le concept de participation politique, les perspectives normatives autochtones sur la participation et qui prend en compte de leur cadre historique et sociopolitique, ce mémoire analyse 33 articles publiés sur le *Mapuexpress*, un média tenu par un collectif Mapuche. L'analyse de contenu et l'analyse de discours font ressortir les différentes conceptions de la participation politique chez les Mapuche face à la possibilité de participer à l'Assemblée constituante chilienne. Certains Mapuche souhaitent participer au processus constitutionnel, motivés par un désir de changement et la volonté d'obtenir une reconnaissance de droits, une amélioration des conditions de cohabitation des Mapuche avec l'État chilien, une autochtonisation de ce dernier, voire d'accéder à une autonomie en son sein. À l'opposé de cette position, d'autres Mapuche rejettent toute participation au cadre institutionnel chilien, car il est perçu comme assimilateur, et ils estiment que leur participation contribuerait à légitimer un État colonisateur. La dichotomie entre ces deux positions, vis-à-vis de la possibilité de participer à l'élaboration du projet de nouvelle Constitution, n'est toutefois pas nette. Certaines positions sont hybrides : des acteurs Mapuche annoncent vouloir soutenir et prendre part à l'Assemblée constituante, tout en tenant un discours qui rejette l'État chilien et ses institutions ; d'autres refusent de s'y engager, rejetant la participation au cadre étatique, tout en reconnaissant que la participation des Mapuche pourrait permettre certaines avancées pour les droits et la reconnaissance des Mapuche au Chili.

Ces différentes positions témoignent que la participation est intrinsèquement dépendante du cadre politique et historique. Dans un contexte de colonisation, de marginalisation et

d'oppression, qui invisibilise les Mapuche, la participation constitue avant tout une lutte pour exister politiquement. La participation politique des Mapuche se structure autour de cette lutte pour la reconnaissance.

Mots clés : Mapuche, peuples autochtones, participation, participation politique, processus constituant chilien, autodétermination, existence politique